

# commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT:

Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME: Tél. 57971 Téléx: 610181 FAO L. Câbles Foodagri

ALINORM 87/15

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Dix-septième session

Rome, 29 juin-10 juillet 1987

RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION  
DU COMITE DE COORDINATION POUR L'ASIE

Jogjakarta, Indonésie

8 - 14 avril 1986

## Introduction

1. Le Comité de coordination du Codex pour l'Asie a tenu sa cinquième session à Jogjakarta du 8 au 14 avril 1986, à l'aimable invitation du Gouvernement de l'Indonésie.
2. Etant donné que le Dr. Roestamsjah, qui avait été nommé Coordonnateur pour l'Asie par la Commission du Codex Alimentarius, avait fait part de son désir de renoncer à son poste de Coordonnateur et qu'il ne pouvait donc pas présider la session, le Gouvernement indonésien qui accueillait la réunion, a désigné le Professeur F.G. Winarno, Directeur du Centre de Technologie alimentaire de l'Université agricole de Bogor (Indonésie), Conseiller auprès du Secrétaire d'Etat aux Cultures vivrières du gouvernement indonésien et Secrétaire du Conseil national de la Recherche d'Indonésie comme Président suppléant pour la durée de la session.
3. La session s'est tenue en présence de 66 délégués et observateurs de 9 pays de la Région et d'un pays extérieur à la Région, ainsi que de trois organisations internationales. La liste des participants, y compris les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS, figure à l'Annexe I du présent rapport.

## Discours d'ouverture du Ministre indonésien de la santé et cérémonie d'inauguration

4. Le Dr. Midian Sirait, Directeur général de l'Inspection des médicaments et des denrées alimentaires, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs en déclarant que le Gouvernement indonésien était très honoré d'avoir pu accueillir la cinquième session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie dont les réunions périodiques ont permis aux pays membres de la Région de l'Asie de se tenir au courant des tendances et de l'évolution en matière de normes alimentaires et de sécurité des produits alimentaires. Les délégués et les observateurs présents à la réunion se sont également entendu souhaiter la bienvenue au nom de Son Altesse Pakualam VIII, Vice-gouverneur de la Province spéciale de Jogjakarta, qui a exprimé l'espoir que la réunion aurait des résultats bénéfiques pour l'ensemble des pays de la région du point de vue de l'alimentation et de la santé.
5. M. Hans Dall, représentant de la FAO, étant empêché, les objectifs de l'action de la Commission du Codex Alimentarius ont été brièvement exposés par M. H.J. McNally, de la FAO. Ce dernier a souligné la nécessité de disposer de normes alimentaires internationales et d'une réglementation des denrées alimentaires pour protéger le consommateur et garantir la loyauté du commerce. Il a également insisté sur la nécessité de disposer d'une infrastructure appropriée en matière de contrôle alimentaire pour appliquer la réglementation. Le Dr. Sathianathan, Représentant de l'OMS en Indonésie, a appelé l'attention des participants sur l'importance que son Organisation attache aux soins de santé primaires et au rôle que ceux-ci peuvent jouer pour faciliter la réalisation de l'objectif consistant à atteindre d'ici l'an 2000 un niveau de santé qui permette à l'ensemble de la population du monde de mener une vie économiquement productive. M. McNally et le Dr. Sathianathan ont fait part des remerciements et de la reconnaissance des directeurs généraux de la FAO et de l'OMS au Gouvernement de l'Indonésie pour avoir bien voulu accueillir la réunion.
6. La cinquième session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie a été officiellement ouverte par un discours de Son Excellence le Dr. Suwardjono Surjaningrat, Ministre de la santé de la République d'Indonésie. Celui-ci a appelé l'attention sur le fait que malgré les améliorations apportées aux normes alimentaires et à la législation alimentaire, les maladies transmises par les aliments et la contamination des aliments

continuaient à augmenter, au point de mettre gravement en danger la santé de la population. Le texte de l'allocation du Ministre forme l'Annexe II du présent rapport.

#### Adoption de l'ordre du jour

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document CX/ASIA 86/1. Le Comité a été informé que le document CX/ASIA 86/4-Add.1 n'avait pas été rédigé et que le document CX/ASIA 86/4 couvrirait les deux points 7 i) et 7 ii) de l'ordre du jour.

#### Election du Vice-président

8. La délégation de l'Inde, appuyée par la délégation des Philippines, a désigné Mme Rozanah Abdullah (Malaisie) comme Vice-président. Le Comité a souscrit à l'unanimité à cette proposition.

#### Questions découlant de la seizième session de la Commission du Codex Alimentarius, des comités du Codex et autres questions

9. Le Comité était saisi du document CX/ASIA 86/2 consacré à ces questions.

#### Généralités

10. Le Comité a été informé de la publication du Codex Alimentarius qui constitue un recueil de normes alimentaires internationales, adoptées dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires; il contient aussi des dispositions de caractère consultatif, présentées sous la forme de codes d'usages en matière d'hygiène et/ou de technologie destinés à contribuer à la réalisation des objectifs du Codex Alimentarius. On peut se procurer ces documents auprès des services centraux de liaison avec le Codex de chaque pays membre. On s'efforce d'améliorer la diffusion de la documentation du Codex auprès des usagers potentiels. La liste de l'ensemble des textes définitifs du Codex publiés à ce jour (Section 1 - Normes Codex; Section 2 - Codes d'usages; Section 3 - Méthodes d'analyse du Codex et Section 4 - Normes pour le lait et les produits laitiers) figure dans le document CX/GEN 85/1.

11. L'attention du Comité a été appelée sur le fait que l'on peut se procurer un document intitulé "A List of Codex Documents and Other Food-Related Publications" établi par le Ministère australien de l'Industrie. Des exemplaires peuvent en être obtenus gratuitement à l'adresse suivante: Food Standards Section, Department of Primary Industry, Canberra, ACT 2500, Australie.

#### Questions découlant de la seizième session de la Commission du Codex Alimentarius

##### Acceptation des normes Codex et des limites maximales du Codex pour les résidus de pesticides

12. Le Comité a renvoyé l'examen de cette question au point 6 de son ordre du jour, consacré aux acceptations.

##### Acceptation VI.3 du Règlement intérieur de la Commission

13. Le Secrétariat a expliqué à l'intention du Comité les circonstances de la proposition du Comité exécutif visant à modifier l'article VI.3 relatif à l'élaboration et à l'adoption des normes régionales Codex. Le Comité de coordination a noté que, sur la base d'une communication du représentant du Bureau juridique de la FAO à la seizième session de la Commission, cette dernière s'est prononcée sur l'interprétation à donner à l'article VI.3. La Commission a admis que si une région, ou un groupe de pays, peuvent prendre l'initiative de l'élaboration d'une norme régionale et d'en arrêter la teneur,

cette autorisation est subordonnée aux fonctions plus générales de la Commission considérée dans son ensemble qui consistent à décider si l'initiative régionale est ou non compatible avec son programme général, ses buts et ses objectifs tels qu'énumérés à l'article premier de ses statuts et, dans la négative, à annuler la décision prise par la région ou le groupe de pays en cause.

#### Rôle des observateurs aux réunions du Codex

14. Le Secrétariat a fait un exposé de la question, qui avait été débattue à la seizième session de la Commission. Le Comité de coordination a noté que le représentant du Conseiller juridique de la FAO a confirmé que, si d'un point de vue strictement juridique les observateurs n'ont pas le droit d'exiger que le rapport de la Commission ou les rapports des organes subsidiaires fassent état de leurs points de vue, la pratique suivie jusqu'alors a été en fait beaucoup plus souple dans la mesure où les points de vue des participants de groupements d'Etats régionaux (la CEE par exemple) ont été cités dans les rapports des réunions du Codex. Bien qu'il s'agisse d'une question de pure opportunité que la Commission peut trancher à son gré, cette dernière estime qu'il serait utile que les différents aspects juridiques de la question puissent être formulés à nouveau dans un document que pourraient rédiger les Conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS.

15. Le Comité de coordination a noté que ce document serait rédigé pour examen à la prochaine session du Comité du Codex sur les Principes généraux qui doit se tenir à Paris du 24 au 28 novembre 1986. Le Comité de coordination a noté aussi que la Commission a également décidé que, dans l'intervalle, on s'en tiendrait à l'attitude souple suivie jusqu'alors.

#### Résidus dans les aliments de substances chimiques utilisées en élevage et en médecine vétérinaire

16. Le Comité s'est entendu rappeler que la question de l'utilisation de plus en plus fréquente des médicaments vétérinaires comme stimulateurs de la croissance et pour des raisons thérapeutiques et prophylactiques a été débattue lors de la quinzième session de la CAC. A l'époque, une certaine inquiétude s'était fait jour sur le plan de la santé publique, et l'on s'était également préoccupé des obstacles non tarifaires (techniques) que l'élaboration de réglementations nationales sur les résidus de ces médicaments risquait d'opposer au commerce. La Commission avait par conséquent demandé à la FAO et à l'OMS d'organiser une consultation d'experts pour examiner l'ensemble de la situation et de lui indiquer si elles estimaient nécessaire de créer un Comité du Codex chargé de ce problème. La Consultation mixte FAO/OMS d'experts des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments a eu lieu en octobre 1984; son rapport forme le N° 32 de la série Alimentation et nutrition de la FAO. A sa seizième session, en 1985, après avoir examiné les conclusions et les recommandations de la Consultation d'experts, la Commission a décidé de créer un nouveau Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Ce sont les Etats-Unis qui sont le pays hôte de ce Comité dont la première session aura lieu à Washington du 27 au 31 octobre 1986. La FAO et l'OMS appuieront l'action de ce Comité du Codex en le faisant bénéficier des avis de leurs Comités d'experts, comme dans le cas des Comités du Codex sur les résidus de pesticides et sur les additifs alimentaires.

17. Le Comité a pris note de cette information. La délégation de l'Indonésie s'est référée au Document de séance N° IV contenant une déclaration de l'Indonésie sur la question et a demandé que l'on mette au point un matériel pédagogique simple à l'intention des agriculteurs qui utilisent les médicaments vétérinaires et a proposé l'élaboration de méthodes d'analyse simples pour l'identification des résidus de médicaments dans les aliments.

Emballage des denrées alimentaires - Problèmes sanitaires et commerciaux et rôle de la Commission du Codex Alimentarius

18. Un document sur la question, rédigé par un consultant et présenté à la seizième session de la Commission du Codex Alimentarius, a examiné la réglementation des matériaux d'emballage des aliments, et notamment les diverses approches adoptées jusqu'ici, ainsi que les préoccupations d'ordre sanitaire et notamment les risques que font courir à la santé les substances migrantes provenant des matériaux utilisés. L'auteur du rapport a suggéré que le Codex envisage d'entreprendre des travaux sur les questions suivantes:

- a) établissement de listes ouvertes de constituants autorisés pour les divers types d'emballage destinés aux aliments avec des limites globales ou spécifiques appropriées pour leur migration;
- b) l'établissement de méthodes destinées à simuler le contact des denrées alimentaires;
- c) l'établissement de méthodes pour l'estimation des migrants en vue d'harmoniser les dispositions réglementaires et d'éviter la création d'obstacles au commerce.

19. La Commission a convenu que le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) constituait l'organe approprié pour l'étude des matériaux d'emballage destinés aux denrées alimentaires.

20. La question a été discutée à la 18<sup>e</sup> session du CCFA et le Comité a décidé de ne s'intéresser que de manière limitée au problème des emballages des denrées alimentaires et de privilégier les problèmes posés par les migrants en provenance des matériaux d'emballage.

21. La délégation de l'Indonésie au Comité de coordination a fortement appuyé la proposition visant à ce que le Codex se charge de travaux sur les emballages, étant donné qu'ils seront utiles aux pays en développement, et a proposé que le Codex fasse figurer le fer-blanc dans l'examen des matériaux d'emballage auquel il se livrera. La délégation de la République de Corée a estimé que les recherches devraient se borner aux substances nocives spécifiques qui migrent à partir des matériaux d'emballage et qu'il conviendrait de normaliser les méthodes utilisées pour cela.

Besoin d'élaborer des normes Codex pour les fruits et légumes frais tropicaux

22. Le Secrétariat a présenté cette question, déjà discutée lors de la précédente session du Comité de coordination et par les autres Comités régionaux de coordination, ainsi que par le Comité exécutif et la Commission. Le Secrétariat a indiqué qu'à sa seizième session la Commission avait décidé d'accepter l'offre du gouvernement mexicain d'accueillir une réunion intergouvernementale mondiale sur cette question, à Mexico. La réunion qui se déroulera en espagnol, en anglais et en français devrait se tenir dans la seconde moitié de février 1987. Elle aura pour but d'étudier de manière très complète s'il est nécessaire d'entreprendre une normalisation dans ce domaine, de définir les types de produits qui devront être retenus et de cerner les questions essentielles (par exemple le type de normes, les obligations découlant de leur acceptation, etc.), compte tenu des travaux déjà réalisés dans ce domaine par d'autres organisations internationales. La réunion soumettra des recommandations à la Commission à sa prochaine (dix-septième) session sur la question de savoir s'il convient d'entreprendre des travaux du Codex dans ce domaine.

23. La délégation de la Malaisie a réaffirmé la position qu'elle avait prise lors de la précédente session sur la question, à savoir que l'industrie fruitière était encore

en cours de développement en Malaisie et qu'il était trop tôt pour songer à élaborer des normes internationales. La délégation de la Malaisie a également fait valoir que si l'on entendait inclure des produits de la zone tempérée qui sont également cultivés dans les pays tropicaux (les oranges par exemple), cela pourrait être au détriment des pays en développement qui cultivent ces produits, dans la mesure où les normes pourraient privilégier des exigences de qualité concernant les produits cultivés dans les pays de la zone tempérée. La délégation de la Malaisie a souligné qu'il importait que les normes internationales n'opposent pas de barrières non tarifaires au commerce de certains pays.

24. La délégation de la Thaïlande a également réaffirmé la position qu'elle avait prise à la précédente session, a savoir qu'il était prématuré d'élaborer des normes pour les fruits et légumes frais tropicaux et que le commerce international des fruits et légumes frais devait être régi par des accords entre acheteurs et vendeurs.

25. La délégation des Philippines a déclaré qu'aux Philippines le commerce n'avait pas atteint le degré de maturité nécessaire à l'établissement de normes internationales, et elle a affirmé d'autre part que ces normes risquaient de gêner le commerce au lieu de le favoriser.

26. La délégation de l'Indonésie a fait valoir qu'il importait de définir ce qu'on entendait par fruits et légumes tropicaux. Le Secrétariat a indiqué qu'il s'agissait d'un problème de fond qui serait débattu lors de la réunion de Mexico. La délégation de l'Indonésie a signalé également que les différences de variétés dans les différentes régions risquaient de poser un problème du point de vue de la normalisation et qu'en conséquence l'ensemble du problème inspirait une certaine préoccupation à la délégation.

27. L'observateur de l'Australie a déclaré que l'Australie était favorable à l'idée de commencer les travaux en vue de l'élaboration de normes internationales pour ces produits et qu'elle estimait qu'il convenait pour cela de faire appel à la compétence et à l'expérience d'autres organismes concernés, tels que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/NU) et l'Organisation pour la Coopération et le Développement économiques (OCDE). L'observateur a fait valoir que si les normes européennes pour les fruits et légumes frais étaient de bonnes normes, elles avaient tendance à être restrictives à l'égard des variétés cultivées en Australie.

28. Le Comité a instamment prié tous les pays intéressés de la région de tâcher de se faire représenter à la réunion de Mexico ou, à tout le moins, de faire en sorte que leur point de vue soit communiqué par écrit.

#### Utilisation des codes d'usages du Codex dans les pays membres

29. Le Secrétariat a indiqué qu'à la différence des normes Codex, les codes du Codex sont des textes facultatifs qui ne sont pas soumis à l'acceptation. Il est donc difficile d'évaluer les résultats par rapport à l'objectif en vue duquel les codes sont élaborés, à savoir aider les gouvernements à veiller à ce que les aliments soient préparés dans de bonnes conditions de fabrication, et notamment selon les règles de l'hygiène, et faciliter le commerce international.

30. Le Comité a noté que la Commission avait admis que les pays devaient être encouragés à entreprendre certaines études de cas sur l'effet que peuvent avoir les codes sur l'amélioration de leurs systèmes de distribution des produits et que les comités régionaux de coordination devaient examiner les rapports sur l'utilisation des codes.

31. La délégation des Philippines a fait savoir au Comité qu'aux Philippines les codes d'usages du Codex sont considérés comme des modèles destinés à inspirer l'action des inspecteurs des denrées alimentaires chargés d'évaluer les procédés de fabrication mis en oeuvre dans différents établissements industriels. Ces codes sont extrêmement précieux comme sources d'information lorsqu'il s'agit d'éduquer les personnels qui assurent la transformation des aliments. Les intéressés sont encouragés à respecter volontairement ces codes d'usages pour rentabiliser les opérations et garantir la qualité des denrées.

32. En Malaisie, la législation nationale en matière de denrées alimentaires s'inspire expressément d'un certain nombre de codes d'usages du Codex.

33. En Indonésie, les codes d'usages du Codex sont considérés comme de précieuses sources d'information et ils servent de référence. Certains codes ont également été traduits.

34. En Inde, les codes d'usages du Codex se sont révélés précieux pour la manipulation des aliments et l'application de la législation.

35. En République de Corée, les codes d'usages du Codex ont servi à modifier la réglementation nationale en matière d'hygiène alimentaire. La plupart des codes d'usages du Codex ont été traduits en coréen et diffusés auprès des établissements concernés.

36. Au Japon, les nouveaux textes réglementaires font toujours référence aux codes d'usages du Codex. Un grand nombre de réglementations nationales sont conformes aux codes d'usages en matière d'hygiène élaborés par le Codex.

37. La Thaïlande attache beaucoup d'importance aux codes d'usages qui sont aussi bien utilisés par l'industrie où ils servent de directives, que par les autorités réglementaires ou pour la rédaction des nouveaux textes de loi.

38. En Australie, les codes d'usages sont largement diffusés et la plupart d'entre eux sont librement utilisés. Les codes servent de base à la réglementation de la sécurité des denrées alimentaires.

39. Toutefois, certaines délégations ont estimé que les codes d'usages du Codex sont difficiles à suivre par les pays dans leur totalité. Ils constituent de bonnes directives et fournissent à chaque pays l'orientation à suivre s'il souhaite améliorer les pratiques suivies en matière d'hygiène ou de fabrication. Le fait d'avoir introduit dans les codes les plus récents la notion de points de contrôle critiques pour l'analyse des risques (HACCP) en a accru l'utilité.

#### Amendement du code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires

40. La question a été abondamment débattue lors de la 4<sup>ème</sup> session du Comité (Thaïlande 1984) et le Comité avait alors élaboré des propositions en vue de l'amendement de ce Code (pour plus de détails voir ALINORM 85/15, par. 128-135).

41. Le problème s'était posé après l'adoption par l'Assemblée mondiale de la santé, en 1981, du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel prohibant la promotion des ventes de préparations pour nourrissons. Or, à la Section 5.9, le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires, adopté par la Commission en 1979, se référait à la possibilité de promouvoir la vente des aliments pour nourrissons. C'est à cette incompatibilité qu'il convient de remédier en apportant au Code de déontologie l'amendement nécessaire. La Commission du Codex

Alimentarius, son Comité exécutif et les quatre comités de coordination se sont saisis de la question. Au cours de sa dernière (16ème) session en 1985, la Commission s'en est saisie à nouveau et a décidé d'adopter l'amendement sous la forme soumise par le Comité exécutif, identique à la proposition du Comité de coordination pour l'Asie (pour plus de détails, voir ALINORM 85/47, par. 164-172).

Examen à l'étape 8 du Projet de norme générale révisée pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (ALINORM 85/22A, Annexe IV) et Projet de directives concernant l'étiquetage nutritionnel (ALINORM 85/22A, Annexe III)

42. Le Comité a noté que le Projet de norme générale révisé pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées et le Projet de directives concernant l'étiquetage nutritionnel avaient été adoptés par la Commission à l'étape 8.

43. Le Comité a été informé que la norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées contient certaines dispositions relatives à l'étiquetage des aliments irradiés qui exigent que les aliments irradiés de la première ainsi que de la seconde génération (ingrédients) soient étiquetés comme aliments traités par les rayonnements ionisants. Ces dispositions restent à l'étude.

Publicité dans les médias

44. Le Comité a noté que, comme il y avait été invité par la Commission à sa 15ème session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) a examiné un document de travail sur la publicité et a recueilli l'avis juridique de la FAO et de l'OMS sur le point de savoir si la publicité relève du mandat du Codex. La publicité relève bien de son mandat, mais le CCFL a décidé de laisser la question en suspens pour le moment.

45. Le Comité de coordination a indiqué qu'il était favorable à l'établissement de normes déontologiques en matière de publicité alimentaire en vue de la protection du consommateur et de la loyauté du commerce. Pour le Comité, un étiquetage irréprochable des denrées alimentaires est de peu d'utilité si la publicité peut de son côté avancer des allégations exagérées. Le Comité a fait observer que la publicité transnationale a ceci de particulier qu'aucun pays n'a les moyens de contrôler l'information qu'elle contient. Un code d'usages serait à l'avantage des consommateurs de tous les pays et le Comité s'est déclaré très favorable à l'élaboration d'un pareil code par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Toutefois, la délégation des Philippines a estimé qu'il serait préférable de laisser le soin d'élaborer un code d'usages en matière de publicité aux parties intéressées des différents pays plutôt qu'au Codex.

Concentration maximale pour l'étain

46. Le Comité a pris note du point de vue exprimé par la Malaisie, et appuyé par l'Inde et l'Indonésie, selon lequel étant donné que le niveau d'ingestion quotidien d'étain est faible et qu'il ne semble pas y avoir de risque de toxicité à long terme, il ne conviendrait pas d'abaisser en-dessous de 250 mg/kg la concentration maximale de l'étain dans les aliments traités. Le chiffre de 250 mg/kg pour l'étain dans toutes les normes Codex pour les fruits et légumes traités a été recommandé pour adoption par le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités sur la base d'une enquête sur la teneur en étain des conserves alimentaires entreprise par l'Australie.

47. Le Comité a également noté que la question soulevée par la Malaisie a été évoquée par la 18ème session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) qui a demandé au JECFA des éclaircissements sur sa déclaration selon laquelle les concentrations

d'étain supérieures à 200 mg/kg se traduisent par des effets aigus tels que de l'irritation gastrique.

48. Le Comité a été informé que le JECFA examinerait la question soulevée par le CCFA à sa prochaine session qui doit se tenir en juin 1986 et qu'en attendant les éclaircissements du JECFA, le CCFA ne prendra aucune mesure au sujet de la demande de la Malaisie.

49. Le seuil de 200 mg/kg d'étain a donné lieu à un long débat. Tous les pays membres de la région qui disposent de données scientifiques sur la question ont été invités à les communiquer au Secrétariat du Codex pour les soumettre à l'attention du JECFA. On a fait observer que l'étude de la question devrait reposer sur les informations qui pourraient être recueillies au niveau mondial plutôt que sur des informations ne reposant que sur un petit nombre d'expériences cliniques.

#### Projet de norme pour le sel de qualité alimentaire

50. Le Comité a noté que la Commission a adopté le Projet de norme pour le sel de qualité alimentaire à l'étape 8 sous réserve de l'inclusion à une date ultérieure des dispositions relatives aux contaminants lorsque celles-ci auront été définitivement mises au point par le CCFA.

51. Le Comité a été informé qu'à sa 18<sup>ème</sup> session le CCFA a fixé des limites maximales pour les contaminants dans le sel de qualité alimentaire et que ce faisant il avait pris en considération les niveaux d'absorption de sel de la population. Les limites maximales de contaminants dans le sel de qualité alimentaire seront présentées à la prochaine session de la Commission pour adoption et les pays membres ont déjà été invités à faire part de leurs observations par la lettre circulaire 1985/8.

#### Déclaration de l'emploi de pesticides sur l'étiquette des conteneurs destinés à l'exportation et à l'importation de produits en vrac

52. Le Comité a renvoyé l'examen de cette question au point 13 de l'ordre du jour - Activités concernant les pesticides et leurs résidus dans les aliments.

#### Etat d'avancement des spécifications microbiologiques applicables aux crevettes congelées précuites

53. Le Comité a noté que les spécifications microbiologiques pour les crevettes congelées précuites en tant que spécifications concernant le produit fini avaient été adoptées par la Commission. Ces spécifications concernant un produit fini sont considérées comme importantes dans la région où ces produits font l'objet d'un commerce international considérable. Toutefois, les délégations de l'Indonésie et de la Malaisie ont fait observer que les spécifications relatives aux Salmonelles devraient être exprimées sur la base de la quantité d'échantillon analysé (par exemple, par 25 g ou par 50 g).

#### Etat d'avancement du projet de norme pour les dattes

54. Le Comité a noté que le projet de norme pour les dattes a été adopté à l'étape 8 par la Commission. Les dattes sont un produit important qui fait l'objet d'un commerce international de la part des pays du Proche-Orient. Le Comité a noté que la norme sur les dattes serait communiquée en temps utile aux pays membres pour acceptation.

Proposition de la Thaïlande visant à amender la norme Codex pour les ananas en conserve

55. Le Comité a renvoyé l'examen de cette question au point 9 b) de l'ordre du jour - Projets d'amendement parvenus des pays de la région d'Asie.

Proposition visant à supprimer les dispositions relatives aux colorants et aux aromatisants dans certaines normes Codex

56. Le Comité a été informé que sa demande visant à supprimer les dispositions relatives aux colorants et aux aromatisants dans les normes Codex pour les ananas en conserve, le cocktail de fruits en conserve, les petits pois en conserve et les pois secs trempés en conserve avait été examinée par le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités. Ce Comité n'a pas approuvé la suppression des colorants et des aromatisants étant donné qu'ils sont jugés nécessaires pour la préparation de ces produits conformément à de bonnes pratiques de fabrication.

Examen de l'Avant-projet de norme pour les produits pulpeux liquides à base de mangues conservés exclusivement par des procédés physiques à l'étape 8 (ALINORM 85/14, Annexe III)

57. Le Comité a noté que l'Avant-projet de norme pour les produits pulpeux liquides à base de mangues avait été adopté à l'étape 8 par la Commission. A la Section 7.1.1, la norme comporte une disposition relative à l'étiquetage qui autorise l'emploi du nom "jus de mangue" pour les produits dont la teneur en ingrédient fruit est égale ou supérieure à 50 pour cent m/m dans les pays où le produit est traditionnellement connu comme tel. Ceci est pour tenir compte des marchés des pays, l'Inde notamment (qui produit à elle seule plus de 50 pour cent du produit entrant dans le commerce mondial), où ces produits sont commercialisés sous le nom de "jus de mangue", alors même que le produit ne répond pas à la définition du jus de fruit. Les délégations de la Malaisie et de l'Indonésie ont indiqué que dans leurs pays un produit fabriqué à partir de produits pulpeux liquides à base de mangues ne peut pas porter l'étiquette de jus de mangue. Un Avant-projet de norme pour le jus de mangue, produit qui n'est pas fabriqué en quantités commercialement significatives, a été abandonné.

Jus de légumes

58. Le Comité a noté que le Groupe d'experts sur les jus de fruits étudierait la nécessité et la possibilité d'élaborer une norme générale pour les jus de légumes. Il s'agit d'un produit qui prend de plus en plus d'importance dans le commerce, notamment en Europe. En outre, plusieurs pays européens ont commencé à élaborer des normes pour ces produits.

Examen à l'étape 5 du Projet de directives concernant l'utilisation de matières protéiques végétales (MPV) et de matières protéiques laitières (MPL) dans les produits traités à base de viande et de chair de volaille

59. Le Comité a noté que le Projet de directives concernant l'utilisation de MPV et de MPL dans les produits traités à base de viande et de chair de volaille, destiné à servir d'orientation pour l'utilisation des MPV et des MPL dans les produits traités à base de viande et de chair de volaille en fixant:

- 1) les principes régissant l'utilisation appropriée des MPV et des MPL dans les produits traités à base de viande et de chair de volaille, et

- ii) les principes régissant l'étiquetage approprié des produits traités à base de viande et de chair de volaille contenant des MPV et des MPL

était actuellement à l'étape 5 et ferait l'objet d'une autre série d'observations de la part des gouvernements.

Examen des projets de norme pour la farine de blé, le maïs en grains, la farine complète de maïs et la farine et le grau de maïs dégermé (ALINORM 85/29, Annexes II, III, IV et V)

60. Le Comité a noté que tous les avants-projets de normes qui précèdent avaient été adoptés par la Commission à l'étape 8. Ils seront envoyés en temps utile aux gouvernements pour acceptation.

Examen de l'Avant-projet de norme pour certains légumes secs à l'étape 5 (Annexe VI d'ALINORM 85/29)

61. Le Comité a noté qu'une norme minimale était en cours d'élaboration. Le projet de norme est actuellement à l'étape 5 et fera l'objet d'une série supplémentaire d'observations des gouvernements. La question intéresse le Comité étant donné que les légumes secs tiennent une place importante dans le régime alimentaire de nombreuses populations de l'Asie du Sud-Est.

Examen à l'étape 5 du Projet de norme générale internationale pour les matières protéiques végétales

62. Le Comité a noté que le Projet de norme générale internationale pour les matières protéiques végétales élaboré par le Comité du Codex sur les protéines végétales est actuellement à l'étape 5 et qu'il fera l'objet d'une nouvelle série d'observations des gouvernements.

Examen des i) Projet de norme internationale pour les produits à base de protéines de soja, ii) Projet de norme internationale pour le gluten de blé à l'étape 5 et iii) Projet de directives générales concernant l'utilisation des matières protéiques végétales dans les aliments à l'étape 5

63. Le Comité a noté que les normes et les directives qui précèdent sont à l'étape 5 de la Procédure du Codex et qu'elles feront l'objet d'une série d'observations de la part des gouvernements.

Questions découlant de la 18ème session du CCFA (ALINORM 87/12)

Directives pour une évaluation simple de l'ingestion d'additifs alimentaires

64. Le Comité a noté, d'après le Rapport du Comité du Codex sur les additifs alimentaires, que des directives pour une évaluation simple de l'ingestion d'additifs alimentaires seraient élaborées par la Thaïlande, la Belgique, les Etats-Unis, l'Inde et l'OMS. Ces directives, destinées à fournir une méthode simple d'estimation de l'ingestion d'additifs alimentaires, sont en cours d'élaboration pour aider les pays en développement à procéder à cette évaluation.

65. Le Comité a manifesté un vif intérêt pour cette activité et il a déclaré compter sur ces directives pour entreprendre des études d'ingestion des additifs alimentaires.

Ingestion de glutamates

66. Le Comité a noté que le Comité du Codex sur les additifs alimentaires avait proposé que la discussion qui a eu lieu à sa dernière session sur "L'ingestion de glutamates" soit portée à l'attention du Comité de coordination du Codex pour l'Asie, étant donné que l'on estime que la question intéresse de nombreux pays de la région.

67. Le Comité a relevé dans les déclarations des délégations et observateurs les éléments suivants.

68. Le glutamate de monosodium, outre qu'il est présent dans les aliments traités, est largement utilisé dans de nombreux pays de la région comme assaisonnement dans les plats préparés à domicile. On a signalé que les aliments préparés dans les restaurants contiendraient des teneurs en glutamate de monosodium supérieures à celles des plats similaires cuisinés à la maison. Il en résulte que les directives dont ou pourrait s'inspirer pour procéder à des études sur l'ingestion des glutamates devraient être légèrement différentes des directives générales relatives à l'ingestion d'additifs alimentaires pour tenir compte de l'utilisation supplémentaire des glutamates comme assaisonnement.

69. Dans certains pays de la Région, tels que les Philippines, les études ont montré que le glutamate de monosodium pouvait être utilisé avantageusement comme support de la vitamine A. Si ces méthodes étaient adoptées, elles pourraient aboutir à une augmentation de l'ingestion de l'additif. Cependant, le Comité a appris qu'en raison de certaines difficultés financières et techniques, les Philippines avaient renoncé à étudier l'emploi du glutamate de monosodium comme support de la vitamine A.

70. Un certain nombre d'enquête ont été menées dans différents pays de la Région - République de Corée, Japon, Thaïlande et Indonésie - mais elles ont montré que l'ingestion de glutamate de monosodium ne dépasse pas la dose journalière admissible de 0 - 120 mg/kg de poids corporel, calculée comme acide glutamique, en plus de l'ingestion d'acide glutamique provenant de l'ensemble des sources diététiques, hors additifs. Cependant, l'observateur de l'IOCU a porté à la connaissance du Comité les résultats d'une enquête entreprise par ses organisations membres sous le patronage du FISE, laquelle a montré que la DJA était dépassée. Certains pays ont l'intention d'entreprendre dans un proche avenir de nouvelles études sur l'ingestion de glutamate de monosodium et se réjouissent de pouvoir disposer de directives en vue d'une évaluation simple de l'ingestion d'additifs alimentaires, en cours d'élaboration par le CCFA.

71. Le dernier examen du glutamate de monosodium par le JECFA remonte à 1973 et certains pays de la région ont estimé que l'additif alimentaire devrait être examiné en tenant compte des récents acquis de la toxicologie et des schémas de consommation de la région d'Asie.

72. Les gouvernements de la région qui disposent de données sur les ingestions et la toxicologie du glutamate de monosodium ont été invités à les communiquer au Secrétariat du Codex en vue de les porter à l'attention du CCFA et du JECFA. Les observateurs d'organismes internationaux ont également été invités à fournir des renseignements.

Questions découlant de la 16ème session du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP) (ALINORM 85/18)

Code d'usages pour le concentré protéique de poisson de qualité alimentaire (CPP)

73. Le Comité a noté que la délégation de la Thaïlande avait signalé au CCFFP que son pays et d'autres pays en développement de la région d'Asie recevaient de grandes quantités de CPP par l'intermédiaire des programmes d'aide alimentaire et qu'elle avait réaffirmé qu'il semblait nécessaire que la région d'Asie dispose de directives sur la façon de déterminer si ces produits sont propres à la consommation humaine. Elle a demandé qu'on lui confirme que ces produits doivent être conformes aux critères de composition et microbiologiques établis pour le concentré protéique de poisson de type B par le Groupe consultatif des Nations Unies sur les protéines et calories (PAG).

74. La délégation de la Thaïlande a estimé qu'un Code d'usages pour le concentré protéique de poisson de qualité alimentaire devrait être élaboré par le Codex.

Incorporation de l'espèce Sardine Sardinella (Sp.) dans la définition du produit de la norme Codex pour les sardines en boîte et les produits du type sardine

75. Le Comité a été informé que sa proposition visant à inclure l'espèce Sardine Sardinella dans la définition du produit de la Norme pour les sardines en boîte serait examinée par la 17<sup>ème</sup> session du CCFFP qui doit se tenir en Norvège du 5 au 9 mai 1986, sur la base de données que l'Inde s'est engagée à fournir. On a fait observer que le nom de l'espèce serait à préciser.

Questions découlant de la 2<sup>ème</sup> session du Comité de coordination pour l'Asie

Aide fournie par l'ONUDI - Fer blanc

76. Le Comité a noté qu'à la suite d'une proposition formulée par la 2<sup>ème</sup> session du Comité de coordination pour l'Asie (ALINORM 79/15, par. 107), l'ONUDI a organisé à Jamshedpur (Inde), en avril 1984, un atelier sur la production de fer blanc dans les pays d'Asie et du Pacifique. L'atelier s'est déroulé en présence de 31 participants venus de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran, de la République de Corée, du Pakistan, de la Thaïlande et de Turquie. La réunion avait pour but de développer la coopération entre ces pays pour la fabrication de fer blanc de qualité appropriée à partir de matériaux indigènes.

77. Le rapport de l'atelier est disponible auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI), à Vienne (Autriche).

Dispositions d'étiquetage pour les produits traités à base de viande du point de vue des prescriptions religieuses islamiques

78. Le Comité a rappelé le débat qui avait eu lieu à ce sujet lors de sa 2<sup>ème</sup> session sur la base d'un projet de document rédigé par la Malaisie. La délégation de l'Arabie saoudite s'était engagée à convoquer un groupe de travail en vue de débattre des dispositions spécifiques d'étiquetage pour les produits traités à base de viande du point de vue des prescriptions religieuses islamiques, mais ce groupe de travail n'a pas encore pu être convoqué étant donné qu'il faut attendre l'achèvement d'une étude menée par le Centre islamique du Brésil.

79. Le Comité a noté que le Bureau régional de l'OMS pour la région de la Méditerranée orientale et la "Muslim World League" ont patronné une réunion sur les prescriptions islamiques concernant les aliments d'origine animale qui s'est tenue du 5 au 8 décembre 1985 à Djeddah, en Arabie saoudite. La réunion s'est tenue en présence d'un groupe international de savants musulmans jouissant d'un grand renom, ainsi que d'observateurs du Centre collaborateur FAO/OMS de Berlin (Ouest) et d'associations musulmanes.

80. Les participants ont dressé une liste d'animaux servant à l'alimentation dont la viande peut être consommée par les musulmans. Les principes essentiels des méthodes islamiques d'abattage ont été définis tandis que les méthodes d'étourdissement avant l'abattage, et notamment l'emploi du pistolet d'abattage, de l'électricité et du dioxyde de carbone étaient discutées. La réunion a désigné un comité de quatre membres qui sera chargé d'étudier les aspects de l'étourdissement électrique et de faire rapport d'ici six mois aux organisateurs de la réunion.

81. Le Comité a pris note de ce qui précède et a demandé des exemplaires du rapport. Le Comité a également souhaité d'être tenu informé de tout fait nouveau concernant la question de l'étourdissement.

Questions découlant de la 4ème session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie

Problèmes posés par l'acceptation de la Norme pour les préparations pour nourrissons

82. Le Comité a renvoyé l'examen de cette question au point 12 de l'ordre du jour.

Code d'usages pour l'entreposage, la manutention et le transport des huiles comestibles en grande quantité

83. Le Comité a été informé que la proposition qu'il avait faite à sa 4ème session en vue de l'élaboration d'un Code d'usages pour l'entreposage, la manutention et le transport des huiles comestibles en grande quantité avait été acceptée par la Commission à sa 16ème session. Le Comité a noté que l'Avant-projet préparé par la Malaisie n'a pas encore été adressé aux pays membres pour observations.

La Malaisie qui, dans l'intervalle, a rédigé un second avant-projet de Code a proposé de le faire circuler parmi les membres. le Secrétariat a donné l'assurance que le document préparé par la Malaisie serait mis en forme Codex et prochainement adressé aux membres pour observations à l'étape 3. La question sera débattue par la 13ème session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles qui se tiendra à Londres en février 1987.

Assistance destinée à accroître la participation des pays en développement de la Région Codex de l'Asie aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius

84. En présentant cette question, le Secrétariat a informé le Comité que la nécessité d'aider les pays en développement à assister aux sessions du Codex, afin qu'ils puissent apporter leur nécessaire contribution aux travaux de la Commission, lesquels peuvent avoir pour eux des incidences économiques et sanitaires, ainsi que pour leur permettre de tirer pleinement parti des travaux du Codex, a été soulignée par le Comité exécutif et par la Commission. En septembre 1985, le Secrétariat a diffusé une lettre circulaire (CL 1985/52) qui a été envoyée à tous les services centraux de liaison avec le Codex des pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes pour suite à donner. A la lettre circulaire était joint un document contenant des informations sur un projet du PNUD (INT/83/904) exposant les modalités opérationnelles et les procédures d'emploi de fonds du PNUD en vue de promouvoir les activités de CTPD (Coopération technique entre pays en développement). La lettre circulaire indiquait que le manque de fonds s'était traduit par une moindre participation des pays en développement aux sessions des comités du Codex s'occupant de produits, dont beaucoup élaborent des normes présentant un grand intérêt pour les pays en développement, ainsi qu'aux sessions des comités de coordination régionaux du Codex, où sont débattus des problèmes aussi importants que la sécurité des denrées alimentaires, y compris les résidus de pesticides, et les infrastructures nécessaires à la réalisation d'un meilleur contrôle des denrées alimentaires. Faute des crédits qui leur permettraient d'envoyer des délégués à ces importantes sessions, les pays en développement éprouvent des difficultés à tirer davantage parti de ces précieuses occasions de CTPD.

85. La lettre circulaire a attiré l'attention sur une possibilité de financement que les pouvoirs publics des pays en développement ont été instamment priés d'étudier. La circulaire suggérait que les demandes d'assistance se bornent à une ou deux réunions du Codex présentant un intérêt particulier pour le pays concerné. Le projet du PNUD prévoit une aide financière destinée à couvrir des dépenses telles que les déplacements d'un pays en développement dans un autre. Le Secrétariat a indiqué qu'il croyait savoir que le voyage dans un pays développé pour y assister à une session de Comité du Codex n'était pas nécessairement exclu, l'important étant que les pays en développement concernés sachent présenter un dossier faisant ressortir l'importance qu'il y aurait pour eux à se faire représenter à la session, notamment lorsque le Comité du Codex traite de produits ou de questions techniques liés à des activités de CTPD en cours ou potentielles. Il était encore recommandé dans la lettre circulaire de déposer sans retard le dossier d'aide auprès du Représentant résident du PNUD de chaque pays.

86. Les délégations de l'Indonésie, de l'Inde, de la Thaïlande et de la Malaisie ont fait connaître qu'elles entendaient étudier dans les meilleurs délais les possibilités de financement offertes par le projet du PNUD mentionné plus haut. La délégation des Philippines a indiqué que le Représentant du PNUD aux Philippines avait été pressenti à ce sujet mais que la réponse du PNUD avait été négative. La délégation des Philippines a indiqué qu'elle essaierait à nouveau d'obtenir une aide financière du PNUD pour pouvoir se faire représenter à une ou deux réunions du Codex présentant un intérêt particulier et qu'elle entendait plaider le dossier de l'importance que revêt pour elle la participation aux activités de CTPD.

87. Le Secrétariat a demandé aux pays sollicitant une assistance au titre du projet du PNUD de faire connaître au Secrétariat du Codex le résultat de leurs démarches.

88. Le Représentant du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a appelé l'attention sur la très faible participation, au fur et à mesure des années, des pays du Proche-Orient (ou de l'Asie occidentale) aux sessions du Comité de coordination pour l'Asie. Le Comité a convenu que l'attention du Comité exécutif et de la Commission devait être appelée sur cette question, afin de voir comment on pourrait amener les membres de la Commission du Codex Alimentarius qui viennent du Proche-Orient à s'associer et à participer aux travaux du Codex entrepris au niveau régional.

#### Acceptation des normes Codex et des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides dans les pays de la région d'Asie

89. Le Comité était saisi du document CX/ASIA 86/3 qui contient un état des acceptations par les pays de la région d'Asie. On a relevé que les pays suivants avaient fait part de leur acceptation de certaines des normes Codex ou limites maximales Codex pour les résidus de pesticides: République du Yémen, Bahreïn, République populaire démocratique du Yémen, Iran, Iraq, Japon, Jordanie, Koweït, Philippines, Singapour et Thaïlande. Le document examine également en détail un certain nombre d'autres réponses communiquées par le Japon et la Thaïlande depuis la dernière session du Comité ainsi que des déclarations relatives à des acceptations formulées par les délégations de l'Iraq, de la Malaisie, de la République de Corée et de la Thaïlande à la 16ème session de la Commission. Ces dernières déclarations ont montré que même si les normes n'ont pas encore été acceptées, les normes Codex servent d'utiles directives et de référence aux autorités chargées de la réglementation et à l'industrie alimentaire.

90. Le Secrétariat a informé le Comité qu'à sa dernière session la Commission avait décidé de prendre acte du souhait des pays en développement de voir les pays développés faire davantage pour accepter les normes Codex ou leur donner suite d'une manière ou

d'une autre afin de faciliter le commerce des pays en développement. La Commission a également décidé qu'il serait bon que le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) étudie à sa prochaine session les problèmes posés par l'acceptation des normes Codex et des limites maximales du Codex pour les résidus de pesticides afin de voir comment on pourrait améliorer la situation en matière d'acceptation. Cette réunion du CCGP aura lieu à Paris du 24 au 28 novembre 1986. On est également convenu au sein de la Commission qu'il importait que tous les pays membres de la Commission soumettent à la prochaine session de la Commission un rapport écrit au sujet des acceptations.

91. La délégation de la Malaisie a déclaré qu'il importait que les pesticides les plus utilisés dans la région d'Asie soient évalués par la Réunion conjointe sur les résidus de pesticides (JMPP) et que des limites maximales Codex pour les résidus (LMR) soient fixées pour ces substances.

92. La délégation de la Thaïlande a déclaré qu'en Thaïlande les normes Codex étaient utilisées comme directives et que les LMR du Codex étaient toujours prises en considération. La Thaïlande a déjà accepté quatre normes Codex. La Thaïlande reconnaît l'importance de l'acceptation des normes Codex, mais se trouve confrontée à certains problèmes concernant des données qui mériteraient un complément d'étude, notamment en ce qui concerne les contaminants et les résidus de pesticides dans les aliments, ainsi que la qualité du fer blanc. La Thaïlande n'est pas en mesure d'accepter la Norme Codex pour les préparations pour nourrissons mais continuera à étudier la possibilité de signifier de nouvelles acceptations.

93. La délégation de la République de Corée a déclaré que dans la République de Corée les normes et les codes d'usages du Codex sont très utiles aux producteurs de denrées alimentaires. Les recommandations du Codex sont considérées comme des directives fondamentales en République de Corée. En ce qui concerne les LMR Codex, la République de Corée s'est attachée à surveiller les niveaux de résidus de pesticides trouvés dans les aliments et envisage de fixer des LMR qui tiendront compte des LMR Codex, mais seront adaptées à la situation du pays.

94. La délégation des Philippines a indiqué qu'aux Philippines les LMR Codex servaient de directives.

95. La délégation du Koweït a déclaré que les normes Codex étaient utilisées au Koweït.

96. La délégation du Japon s'est référée à sa prise de position qui figure dans le document CX/ASIA 86/3. L'utilisation des normes Codex au Japon peut être recommandée à titre volontaire; cependant, la loi ne peut pas empêcher la distribution de produits inférieurs à la norme Codex, même si le Gouvernement japonais obtient par la persuasion des fabricants qu'ils respectent les normes Codex. Quant aux LMR Codex, il en est tenu compte dans toute la mesure du possible. En ce qui concerne les résidus de pesticides dans les aliments importés, le Japon se sert des LMR Codex comme directives, lorsqu'elles ne figurent pas dans la liste des normes nationales.

97. La délégation de l'Inde a déclaré qu'en Inde les normes Codex sont considérées comme d'utiles directives. Il faudrait que l'Inde recueille des données sur les niveaux d'additifs alimentaires et de contaminants prévus dans les normes Codex, pour être mieux en mesure d'indiquer s'il lui est possible d'accepter les normes Codex.

98. La délégation de l'Indonésie a déclaré qu'elle était pleinement consciente de l'importance de l'acceptation des normes Codex. Certaines de ces normes ont été utilisées pour l'élaboration de la législation nationale. L'Indonésie reste confrontée à

certains problèmes de pénurie de personnel qualifié. L'Indonésie estime que les normes devraient être adoptées par les différents pays concernés et qu'un comité devrait être créé pour suivre la question. Le Secrétariat a fait connaître que tel était exactement le rôle de surveillance que l'on entendait confier au Comité du Codex sur les principes généraux.

99. L'observateur de l'Australie a indiqué que si, pour des raisons constitutionnelles, le Gouvernement du Commonwealth d'Australie n'était pas en mesure d'accepter officiellement les normes et les LMR Codex pour application à l'intérieur de son territoire, il n'en encourage pas moins fortement l'adoption par les autorités des Etats et les milieux industriels. La législation australienne en matière d'inspection des exportations, mise en oeuvre au niveau fédéral, tient très largement compte des recommandations du Codex.

100. L'observateur de l'Union internationale des unions de consommateurs a indiqué qu'il y avait lieu de déplorer qu'il y ait des normes à double usage et il a cité à cet égard la réglementation en cours d'introduction dans un grand pays qui permettra l'exportation de produits pharmaceutiques dont la vente ne serait pas nécessairement autorisée sur le marché intérieur. L'observateur a exprimé l'espoir que l'on ne se trouvera pas conduit à une situation analogue en ce qui concerne les produits alimentaires et il a souligné l'importance de la fixation de normes par les pays importateurs à l'égard des produits qui entrent sur leur territoire.

Renforcement des infrastructures nationales de contrôle des denrées alimentaires:  
Information sur les projets en cours et proposés par la FAO, l'OMS et d'autres organismes  
internationaux concernant le contrôle des denrées alimentaires dans la région d'Asie

101. Le Représentant de la FAO a présenté le document CX/ASIA 86/4 et indiqué qu'il contenait des informations relatives à des projets d'assistance en matière de contrôle des denrées alimentaires dans la région d'Asie. Le document est censé actualiser l'information concernant les projets de coopération technique mis en oeuvre depuis la quatrième session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie.

Activités de la FAO

Projets de coopération régionale en vue de l'établissement d'un réseau de formation au  
contrôle des denrées alimentaires en Asie

102. L'attention du Comité a été appelée sur le programme d'action régional destiné à renforcer la formation et l'assistance en matière de contrôle des denrées alimentaires recommandé par la Consultation technique FAO/PNUD entre les pays en développement d'Asie et du Pacifique sur les besoins et les moyens en matière de contrôle des denrées alimentaires qui s'est tenue à Manille en septembre 1979. Ce programme d'action privilégie avant tout le développement des personnels et l'échange d'informations entre les pays en développement de la région. En outre, les quatre dernières sessions du Comité de coordination du Codex pour l'Asie ont fortement appuyé la recommandation demandant que la FAO et l'OMS, éventuellement appuyées par le PNUD et des institutions donatrices, apportent leur aide en vue du développement et de la mise en oeuvre de ce programme régional d'action en matière de contrôle des denrées alimentaires. La quatrième session de ce Comité a très fortement recommandé que l'on prenne des mesures immédiates pour créer rapidement en Asie un Centre régional de formation pour les inspecteurs des denrées alimentaires, étant entendu que ce centre s'attacherait également à promouvoir le principe de la coopération technique entre pays en développement.

103. Le Comité a été informé que la FAO avait mis au point un Avant-projet de création pour l'Asie d'un Réseau régional de centres de formation d'inspecteurs des denrées alimentaires, communiqué pour avis aux pays de la région. En outre, un consultant de la FAO s'est rendu dans un certain nombre de pays pour y prendre connaissance de leur intérêt potentiel pour le réseau envisagé. Un nouvel examen de l'Avant-projet a eu lieu à Bangkok à la fin de 1985 en présence de représentants d'un certain nombre de pays de la région, ce qui a permis de réviser l'Avant-projet et de procéder à un premier recensement des établissements susceptibles d'être pressentis.

104. La proposition a été transmise au PNUD pour étude du financement, le PNUD étant informé à titre préliminaire que des réponses favorables sont attendues et qu'un établissement de formation pourrait être créé et ouvrir ses portes dès 1986.

105. Si le PNUD approuve la proposition, elle sera alors transmise aux représentants du PNUD dans la région pour communication officielle aux gouvernements concernés qui pourront alors donner leur accord officiel.

106. Plusieurs délégations ont indiqué qu'il pourrait être nécessaire de prévoir des programmes de formation plus longs et plus complets à l'intention des inspecteurs des denrées alimentaires, et qu'il était tout aussi urgent et nécessaire de créer un réseau analogue pour la formation des chimistes spécialistes de l'analyse des denrées alimentaires, y compris la formation à la réparation du matériel de laboratoire.

107. La délégation de la Thaïlande a indiqué qu'elle était parfaitement d'accord avec le Projet et elle a fait savoir qu'elle était disposée à accueillir l'un des centres de formation envisagés; en fait, on a appris que le gouvernement thaïlandais avait transmis à la FAO une proposition écrite en vue de la création d'un pareil centre.

108. La délégation de l'Australie a fourni au Comité des informations sur les programmes nationaux de formation des inspecteurs des denrées alimentaires en Australie et fait savoir que des exemples des différents modules de formation utilisés seraient mis à la disposition de la FAO pour information et, éventuellement, utilisation dans le cadre des programmes internationaux de formation qui sont organisés, notamment dans les pays d'Asie.

109. Le Comité a fait connaître son accord unanime à l'égard du réseau envisagé et a fortement recommandé que le PNUD fournisse les crédits nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

#### Atelier régional sur la vente d'aliments dans la rue

110. Le Comité a été informé de plusieurs projets menés avec l'assistance de la FAO pour étudier et évaluer la qualité et la sécurité des aliments vendus dans la rue afin de déterminer les mesures que l'on pourrait prendre pour améliorer la situation présente. Des études ont été menées en Inde, en Indonésie, en Thaïlande et aux Philippines, ainsi que dans plusieurs pays d'Amérique latine. Dans la mesure où la vente d'aliments dans la rue est considérée dans de nombreux pays comme l'un des principaux aspects de la distribution et de la consommation des aliments, il est prévu qu'un atelier régional FAO sur la vente d'aliments dans la rue se tiendra à Bogor (Indonésie) en novembre 1986 pour faire le point de la situation et, espère-t-on, définir des recommandations qui permettraient d'améliorer la situation présente.

### Conférence sur le contrôle des denrées alimentaires

111. Le Comité a été informé de la Conférence interaméricaine sur la protection des denrées alimentaires qui s'est tenue à Washington en août 1985 avec l'appui de la FAO, de l'OPS, des Etats-Unis et du Canada. L'atelier qui réunissait de hauts responsables de l'inspection des denrées alimentaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a débouché sur l'adoption à l'unanimité d'un plan d'action destiné à mettre en place et à renforcer les infrastructures de contrôle des denrées alimentaires des pays de la région.

112. Plusieurs délégations ont indiqué qu'il pourrait être intéressant d'envisager de réunir une conférence analogue à l'intention des pays de la région d'Asie en vue de formuler une stratégie globale et intégrée de contrôle de la qualité des denrées alimentaires pour la région, de manière à améliorer l'approvisionnement en denrées alimentaires exemptes de risques et de stimuler le commerce.

113. Conscient des besoins de la région, le Comité a approuvé le principe d'une Conférence régionale sur le contrôle des denrées alimentaires et a demandé en outre que la FAO et l'OMS prennent les mesures initiales nécessaires pour formuler une proposition qui puisse être soumise à l'accord et à l'examen des institutions de financement, y compris les pays développés de la région. Les délégations de l'Australie et du Japon ont fait connaître que la proposition serait soumise à leurs gouvernements respectifs pour examen et avis.

### Autres activités

114. Des informations ont été communiquées sur une sélection de projets, notamment ceux qui concernent les problèmes de politique et de stratégie et intéressent plusieurs pays, comme c'est le cas du projet sur "L'irradiation comme traitement quarantenaire pour les denrées alimentaires tropicales" destiné à la région d'Asie, le cours de formation aux techniques d'échantillonnage des denrées alimentaires pour les pays de langue arabe et le Cours régional de formation en matière d'inspection des denrées alimentaires organisé au Sri Lanka en 1985.

115. L'attention du Comité a également été appelée plus spécifiquement sur certains des ateliers récemment organisés avec l'appui de la FAO (Inde, Indonésie, Pakistan, Sri Lanka) en matière de stratégie nationale du contrôle des denrées alimentaires. Ces ateliers avaient pour but d'élaborer une stratégie globale et intégrée de contrôle de la qualité des denrées alimentaires, de promouvoir la coordination entre les différents ministères concernés par la qualité, la sécurité et autres aspects des denrées alimentaires, et notamment entre les secteurs de la santé, de l'alimentation et de l'agriculture, et d'assurer enfin la cohérence des activités des diverses administrations au niveau national.

116. Le Comité a également été informé de plusieurs projets actuellement à l'étude et de diverses sources de financement, notamment au Bangladesh, en Chine, en Inde, au Népal, dans les Emirats arabes unis, au Yémen du sud et en République de Corée.

117. La possibilité d'obtenir des ressources auprès de l'ensemble FAO/OMS/PNUE, ainsi que d'autres institutions donatrices, dépend de la priorité que les pouvoirs publics accordent à ces activités. Il est donc nécessaire que les gouvernements accordent un rang de priorité élevé au contrôle des denrées alimentaires dans leurs plans et programmes nationaux. La mise en oeuvre efficace des activités de contrôle des denrées alimentaires suppose une volonté politique au niveau national, ainsi que des pouvoirs

publics résolus à assurer avec toute l'efficacité voulue les mesures d'intervention, de contrôle et de surveillance, de réglementation et, surtout, de vulgarisation et de développement, aux différents échelons de la chaîne de la production et de la distribution des denrées alimentaires. Le Comité a été invité à étudier sérieusement la question.

#### Projets/Activités de l'OMS

118. Le Comité a été informé que la région Codex de l'Asie comprend des pays qui relèvent de trois Bureaux régionaux de l'OMS. Les conseillers régionaux responsables, chacun dans sa région, de la sécurité des denrées alimentaires, ont présenté leur rapport devant le Comité. Outre les informations contenues dans le document CX/ASIA 86/4, les renseignements suivants ont été communiqués au Comité.

##### a) Région de la Méditerranée orientale (EMRO)

119. L'aide que l'OMS/EMRO apporte aux programmes nationaux de sécurité des denrées alimentaires s'est accrue au cours de la période 1984-1985, avec la mise en oeuvre de 14 activités, et cet appui devrait être encore renforcé jusqu'à la fin du septième Programme général de travail (1984-1989).

120. La situation des pays en matière de sécurité des denrées alimentaires a été examinée en coopération avec EMRO, les activités mises en oeuvre durant la même période comprenant la formation du personnel dans la région, quatre ateliers nationaux, la rédaction d'un manuel en arabe, la formation en matière de restauration collective, la formation à l'échantillonnage des denrées alimentaires en collaboration avec la FAO, des avis d'experts sur différents aspects des additifs alimentaires, les prescriptions islamiques en matière d'abattage, et la désignation de deux nouveaux centres collaborateurs OMS.

121. A l'exception d'un petit nombre de pays (exportateurs de pétrole) qui ont pu se doter d'un système plus élaboré de sécurité et de contrôle des denrées alimentaires, on constate au niveau national une insuffisance prise de conscience de l'action des services de sécurité des denrées alimentaires, le manque de stratégies bien définies et une structure administrative déficiente. Parmi les contraintes, on peut citer encore l'insuffisance des crédits destinés aux activités de sécurité des denrées alimentaires, la pénurie de personnel pour l'analyse de laboratoire, le manque d'équipement adapté et d'entretien, ainsi que l'insuffisance des moyens d'information.

122. Au niveau de l'OMS/EMRO, les crédits budgétaires destinés au Programme de sécurité des denrées alimentaires à l'échelon national sont passés de zéro en 1982-1983 à 80 000 dollars en 1984-1985 et à 280 600 dollars pour la période biennale 1986-1987. A l'avenir, la collaboration de la FAO, l'appui de l'AGFUND, les propositions de projet du PNUD et les apports bilatéraux recevront l'attention qu'ils méritent et l'on mettra davantage l'accent sur ces crédits extra-budgétaires.

##### b) Région de l'Asie du Sud-Est (SEARO)

123. L'OMS apporte une aide aux Etats Membres pour leurs programmes de sécurité des denrées alimentaires depuis 1976. La nature de cette collaboration dépend de la situation des problèmes et des besoins des Etats Membres tels qu'ils ressortent de la part du budget national et du budget inter-pays qui est consacrée aux besoins des consommateurs. On s'est attaché à faire en sorte que la politique, la stratégie et l'action en matière de sécurité des denrées alimentaires s'inscrivent dans le cadre de la SPT/2000 et des SSP. Les domaines spécifiques dans lesquels l'OMS collabore avec les Etats Membres sont les suivants:

- 1) aider les pays à élaborer, réexaminer et renforcer leurs politiques nationales de sécurité des denrées alimentaires;
- ii) disposer de personnel technique dans les différents domaines intéressant les programmes de sécurité des denrées alimentaires;
- iii) promouvoir les activités de CTPD dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires;
- iv) mettre en place un programme national et régional de surveillance de la sécurité chimique et microbiologique des produits alimentaires;
- v) aider les pays à établir des normes alimentaires et à mettre au point des modules de formation des personnels employés dans le secteur de l'alimentation et des inspecteurs des denrées alimentaires;
- vi) promouvoir l'intégration des activités de sécurité des denrées alimentaires dans l'esprit des soins de santé primaires, au niveau de base;
- vii) aider les pays à élaborer du matériel de formation approprié pour l'information du public, en vue d'encourager la participation de la collectivité aux programmes de sécurité des denrées alimentaires;
- viii) collaborer avec les pays en matière de recherche sur les services de santé, notamment en vue de l'étude des habitudes et des schémas de comportement en matière alimentaire, afin d'élaborer des stratégies appropriées de sécurité des denrées alimentaires au niveau de base.

c) Région du Pacifique occidental (WPRO)

124. L'OMS considère qu'un air salubre, une eau de boisson saine, une utilisation des substances chimiques dépourvue de risques et une alimentation saine sont des éléments essentiels et interdépendants du programme d'hygiène du milieu. La nourriture est essentielle à la santé de l'homme, les denrées alimentaires peuvent être responsables de maladies si elles ne sont pas correctement préparées et manipulées.

125. La région du Pacifique occidental envisage les programmes de sécurité des denrées alimentaires de la même façon que les représentants des régions de la Méditerranée orientale et de l'Asie du Sud-Est, à savoir une coopération technique assurée auprès des Etats Membres dans les secteurs prioritaires reconnus par les pouvoirs publics comme revêtant une importance cruciale pour le renforcement du développement des programmes nationaux de sécurité des denrées alimentaires. Il peut s'agir du développement des établissements, de la formation des personnels, de la législation et des normes alimentaires, des services de laboratoires, de la mise au point de manuels, de directives et de moyens d'enseignement pour l'éducation du public, de l'information de la collectivité en matière de sécurité des denrées alimentaires ou de l'échange d'informations.

126. La région du Pacifique occidental s'attachera à promouvoir la coopération et la collaboration des centres collaborateurs de l'OMS et des établissements nationaux dans cet important domaine.

127. L'OMS consacre au titre de son budget ordinaire une aide aux activités des projets dans les pays. En outre, des projets inter pays tels que le centre PEPAS assurent également des services et un appui techniques auprès des Etats Membres. Si les gouvernements

le souhaitent, on s'efforcera de obtenir des ressources techniques et financières supplémentaires auprès des institutions multinationales et bilatérales. La région du Pacifique occidental collabore étroitement avec la FAO en vue de faire en sorte que leurs activités de programme se complètent et d'éviter les doubles emplois, source de confusion et de gaspillage.

128. Au nom du Comité, le Président a remercié les fonctionnaires de la FAO et les conseillers régionaux de l'OMS pour leurs rapports. Il s'est félicité de constater que pour la première fois dans l'histoire du Comité de coordination pour l'Asie les administrateurs régionaux de l'OMS assistaient à une session du Comité et appuyaient ses travaux. Il s'est déclaré confiant que ce n'était que le début d'une longue et fructueuse coopération.

#### Information sur d'autres activités de la FAO et de l'OMS qui complètent celles du Codex

##### Rapport sur les activités conjointes FAO/OMS

129. Le Comité était saisi du document CX/ASIA 86/5. Le Secrétariat a informé le Comité qu'en plus de leur soutien à la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius, les deux organisations ont plusieurs activités qui viennent directement ou indirectement appuyer l'action du Comité.

##### Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR)

##### Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)

130. Le Comité a été informé que ces groupes d'experts étaient respectivement chargés de l'évaluation toxicologique des pesticides et des additifs alimentaires et que ces évaluations débouchent en règle générale sur l'établissement de doses journalières admissibles (DJA). En outre, les groupes d'experts fixent i) des limites maximales de résidus (LMR) pour les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires sur la base de données provenant d'essais contrôlés et ii) des spécifications pour les additifs alimentaires. C'est sur la base des rapports d'experts de la JMPR et du JECFA sur les pesticides et les additifs alimentaires, respectivement, que sont fixées les LMR Codex et les concentrations maximales d'additifs alimentaires dans différentes denrées.

##### Irradiation des aliments

##### 131. a) Groupe consultatif international sur l'irradiation des denrées alimentaires (ci-après dénommé "Le Groupe")

Le Comité a été informé que le Groupe, créé en 1984, bénéficie du patronage conjoint de l'AIEA, de la FAO et de l'OMS; c'est l'AIEA qui a été chargée d'assurer le Secrétariat. Au cours de la seconde réunion du Groupe, en décembre 1985, des ressources extra-budgétaires (contributions en espèces et disponibles) ont été annoncées, ce qui a permis aux organisations d'assurer plusieurs activités dont un atelier sur l'inspection des denrées alimentaires du point de vue du processus d'irradiation des aliments. Cet atelier, qui doit avoir lieu en Inde en novembre 1986, résulte directement des discussions qui ont eu lieu au cours de la quatrième session du Comité de coordination pour l'Asie (pour plus de détails, voir le par. 138 d'ALINORM 85/15).

b) Publication de l'OMS sur l'irradiation des aliments

132. Etant donné que les techniques d'irradiation des aliments peuvent servir à améliorer la sécurité des denrées alimentaires et à réduire les pertes de produits alimentaires, et étant donné aussi que cette technologie est encore très mal connue, l'OMS a décidé de faire paraître un ouvrage d'information sur l'irradiation des aliments. La FAO a accepté de co-parrainer cette publication. Le public auquel s'adresse cet ouvrage comprend les responsables de la santé publique et autres hauts fonctionnaires, les chefs d'entreprises du secteur alimentaire et les associations de consommateurs. Un comité de rédaction a été créé pour aider la FAO et l'OMS à rédiger cet ouvrage. On espère qu'il sera disponible en anglais et en français et, peut-être en espagnol, en 1987. La traduction dans d'autres langues (arabe, russe, chinois) dépendra des vœux des pays concernés.

c) Normes Codex

133. La seizième session de la Commission du Codex Alimentarius s'est saisie du conflit entre:

- i) l'interdiction du traitement par irradiation figurant dans certaines normes Codex (par exemple dans le cas des aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge), et
- ii) l'approbation générale du processus d'irradiation que comporte la Norme générale Codex pour les aliments irradiés - également discutée lors du quatrième Comité de coordination pour l'Asie, et a décidé de soumettre le problème au CCFSU. Si nécessaire, la FAO et l'OMS réuniront une consultation d'experts qui sera spécialement chargée de donner des avis sur les aliments pour nourrissons.

Programme commun FAO/OMS de surveillance de la contamination des denrées alimentaires

134. Afin de contribuer à l'identification, à l'évaluation et à la maîtrise des contaminants et des risques environnementaux pouvant affecter la santé de l'homme, la FAO et l'OMS participent activement aux activités de surveillance relatives à la santé du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) patronné par le PNUE. Les principaux objectifs du Programme sont les suivants:

- i) recueillir et évaluer les données relatives aux niveaux de concentration de certains produits chimiques dans les différents aliments;
- ii) estimer l'ingestion dans le régime alimentaire de produits chimiques spécifiques;
- iii) assurer une coopération technique auprès des gouvernements de pays souhaitant renforcer leurs programmes de surveillance de la contamination alimentaire;
- iv) fournir aux comités concernés de la CCA des informations sur les niveaux de concentration des contaminants/résidus de pesticides dans les aliments, en relation avec l'établissement des normes/LMR du Codex.

135. Le Comité a été informé qu'une trentaine d'Etats Membres collaboraient à ce programme, y compris plusieurs pays d'Asie comme la Chine, l'Inde, le Japon et la Thaïlande.

136. Le Comité a été informé que l'une des composantes du Programme porte sur la garantie de la qualité analytique, en vue d'aider les laboratoires à améliorer leurs capacités en matière d'analyse. L'expérience a montré jusqu'ici qu'il existe d'importantes différences entre les laboratoires en ce qui concerne la capacité d'analyse et c'est pourquoi l'on a assuré des activités de formation et autres formes d'assistance pour améliorer la qualité des résultats.

137. Des "Guidelines for the Study of Dietary Intakes of Chemical Contaminants" <sup>1/</sup> ont été élaborées au titre du Programme et ont été publiées depuis (OMS, Publication Offset N° 87) et distribuées à tous les centres collaborateurs/participants ainsi qu'aux services centraux de liaison avec le Codex.

#### Publications communes

##### Directives pour les fabricants de boîtes métalliques

138. La contamination des conserves alimentaires par le plomb et l'étain est un problème bien connu des responsables du contrôle de la qualité des denrées alimentaires. Il se pose de façon particulièrement aiguë dans les pays tropicaux où la température élevée, la difficulté de se procurer du fer blanc de bonne qualité, ainsi que la longue durée du stockage ou du transport peuvent aboutir à des niveaux de contamination supérieurs à ceux que recommande la Commission du Codex Alimentarius. Un groupe international d'auteurs connaissant bien la fabrication des boîtes métalliques et l'industrie de la conserve a rédigé à l'intention des fabricants des boîtes à conserves et des conserveurs des directives destinées à aider l'industrie alimentaire des pays en développement à respecter les exigences des normes Codex en ce qui concerne les concentrations de plomb et d'étain dans les conserves alimentaires. Cette publication est actuellement sous presse et paraîtra au milieu de 1986.

139. L'ouvrage décrit les processus de la corrosion des boîtes métalliques et les différents facteurs dont dépend le rythme de la corrosion. On y trouvera des conseils pratiques pour les professionnels en ce qui concerne le choix du fer blanc, la fabrication des boîtes pré-embouties et la manutention des boîtes en cours de remplissage. Il contient également des descriptions des méthodes d'essai des boîtes métalliques et d'analyse des denrées alimentaires.

#### Activités de la FAO

##### Assistance aux pays en développement en matière de contrôle des denrées alimentaires

140. Dans la mesure où les activités de contrôle des denrées alimentaires comportent de nombreux aspects, y compris la sécurité des denrées alimentaires, il va de soi que la responsabilité en est partagée entre plusieurs ministères, ce qui suppose une très étroite coopération de façon à limiter le plus possible la répétition des mêmes efforts et à tirer le meilleur parti des ressources disponibles. A cet égard, une assistance

<sup>1/</sup> Version française en préparation.

technique prenant la forme d'exécution de projets, de consultations et/ou d'autres services consultatifs a été fournie ou entamée en Birmanie, en Chine, en Inde, aux Maldives, au Népal, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka, en Thaïlande et aux Tonga.

141. La délégation de l'Inde a rendu hommage à l'aide que la FAO a apportée à son pays, ainsi qu'au Népal, au Pakistan et au Sri Lanka en matière d'organisation, de mise en place et de conception des programmes de surveillance de la contamination alimentaire, mais a indiqué qu'un supplément d'aide dans ce domaine était absolument nécessaire et a prié la FAO d'en étudier la possibilité.

#### Contrôle national des denrées alimentaires - Ateliers sur la stratégie

142. Le Comité a été informé que la FAO avait coopéré avec plusieurs pays auxquels elle a fourni une aide en vue d'organiser des ateliers nationaux sur la stratégie du contrôle des denrées alimentaires. Dans la mesure où il s'agit d'une question multi-sectorielle intéressant les secteurs de l'agriculture, de la santé et du commerce, ces ateliers ont permis de définir des orientations et des programmes d'amélioration générale des systèmes alimentaires en vue de garantir la qualité et la sécurité des approvisionnements et de prémunir les consommateurs contre les risques. En ce qui concerne la région de l'Asie, des ateliers de ce type ont récemment eu lieu en Inde, en Indonésie, au Pakistan et au Sri Lanka.

#### Formation

143. La FAO a privilégié la formation dans son assistance aux pays membres. Dans la région de l'Asie, un atelier régional FAO sur les techniques d'inspection des denrées alimentaires s'est tenu au Sri Lanka en novembre et décembre 1985. En outre, plusieurs projets de contrôle des denrées alimentaires mis en oeuvre dans la région avec le concours de la FAO comportent d'importantes composantes d'assistance technique.

#### Urbanisation - Problèmes de contrôle des denrées alimentaires

144. Le Comité a été informé de la part prise par la FAO à l'étude des problèmes de contrôle des denrées alimentaires qui se posent parmi les populations urbaines en forte croissance, surtout dans la région de l'Asie. Pareille situation impose aux systèmes de transport et de distribution des denrées alimentaires des exigences nouvelles et accrues, les denrées alimentaires étant souvent en outre transportées sur de plus longues distances; il en résulte des problèmes de gaspillage, de décomposition et de contamination, aussi bien chimique que microbiologique. Les travaux entrepris par la FAO en Amérique latine pour étudier la situation ont montré toute la complexité et toute la difficulté de la question. C'est pourquoi la FAO et l'OMS envisagent d'organiser en octobre 1986 une consultation d'experts pour étudier les problèmes de contrôle des denrées alimentaires liés à l'urbanisation d'un point de vue mondial et parvenir à des recommandations qui permettraient de faire face aux difficultés rencontrées.

#### Mycotoxines

145. Le Comité a été informé que la FAO jouait en ce domaine un rôle actif dans le domaine de la prévention et de la lutte. C'est l'aflatoxine qui est jugée prioritaire.

146. Un nouveau programme de formation désigné sous le nom d'"Activités de formation FAO/PNUE/URSS sur la contamination alimentaire, du point de vue notamment des mycotoxines" a été entrepris avec l'aide du PNUE. Deux stages ont été organisés en URSS en 1984 et en 1985 tandis que des bourses d'étude étaient attribuées en 1985/1986.

147. Le Comité a été informé que depuis 1977, lorsque s'est tenue à Nairobi la première Conférence FAO/OMS/PNUÉ sur les mycotoxines, la FAO, appuyée par d'autres institutions de financement extérieur, a organisé des stages intensifs de lutte contre les mycotoxines en laboratoire au niveau national, dans le cadre du développement des programmes de contrôle de la qualité des denrées alimentaires et de surveillance des contaminants.

148. En 1987, une seconde Conférence internationale sur les mycotoxines, à laquelle seront invités tous les pays membres des deux organisations, doit être organisée conjointement par la FAO et l'OMS. La conférence examinera l'évolution du problème depuis 1977 et proposera des plans et des stratégies destinés à affronter les problèmes posés par les mycotoxines jusqu'en l'an 2000.

149. Le Comité a été informé qu'un projet régional, basé à Bangkok mais associant d'autres pays membres des régions FAO de l'Asie et du Pacifique, est en train de recueillir des données sur les niveaux de la contamination par les aflatoxines et sur les mesures à prendre dans ces pays pour venir à bout de la situation. Un autre projet mis en oeuvre en Thaïlande pour prévenir les pertes de céréales stockées après les moissons a comporté une aide au laboratoire pour la détermination des mycotoxines, l'identification des champignons qui produisent des mycotoxines, ainsi que les méthodes d'échantillonnage et de lutte sur les lieux de stockage.

#### Rapport sur les activités mondiales et interrégionales de l'OMS

150. Outre les informations contenues dans le document CX/ASIA 86/5, le Comité a été informé que l'OMS, suivant les recommandations d'un Comité mixte d'experts FAO/OMS de la sécurité des produits alimentaires (Genève, 1983, SRT 705), privilégiait désormais l'étude des aliments préparés à domicile. Les maladies transmises par les aliments et les parasites intestinaux représentent une importante cause de morbidité dans de nombreux pays en développement (et, pour ce qui est des maladies transmises par les aliments, dans les pays industrialisés également). La méthode traditionnelle du contrôle officiel des denrées alimentaires qui vise les denrées entrant dans les circuits commerciaux, n'a qu'une application limitée dans la mesure où une bonne partie des aliments consommés dans les pays en développement échappent à l'inspection. En outre, la qualité de l'inspection des différentes denrées et des différents établissements, quand elle est assurée, est variable. Enfin, les inspecteurs ne vont pas au domicile des consommateurs. C'est pour toutes ces raisons que les mesures prises par les autorités chargées du contrôle des denrées alimentaires n'ont que peu d'effet sur l'incidence des maladies transmises par les aliments, y compris des affections aussi graves que la fièvre typhoïde et le choléra.

151. En pareille situation, la seule façon pratique de garantir la sécurité des denrées alimentaires au moment où elles sont consommées et d'empêcher les maladies transmises par les aliments est de s'adresser aux consommateurs et aux préparateurs des denrées alimentaires pour leur faire prendre conscience des dangers du manque de soin et de la négligence dans le traitement des denrées alimentaires et de leur enseigner des méthodes simples qui permettent d'éviter les risques, que ce soit au domicile ou dans les petits établissements de transformation des produits. Lorsqu'on veut mettre au point dans ce domaine du matériel approprié d'éducation pour la santé, la principale difficulté réside dans le fait que l'on ne connaît pas les facteurs qui favorisent la transmission des maladies d'origine alimentaire dans les situations culturelles, écologiques et socio-économiques très variées qui caractérisent les différentes collectivités. Cette difficulté peut être surmontée dans une large mesure grâce à une méthode relativement nouvelle d'évaluation du risque à tous les stades de la chaîne alimentaire (domicile, restaurants, vendeurs ambulants, industrie artisanale). Lorsque les risques ont été analysés, les

points critiques auxquels doivent s'appliquer les mesures de contrôle sont repérés. Cette "nouvelle" méthode est appelée Méthode des points de contrôle critiques dans l'analyse des risques (HACCP). A partir des observations fournies par la méthode et, éventuellement, d'une information épidémiologique limitée, on peut mettre au point le matériel et les méthodes d'éducation pour la santé.

152. L'OMS s'est attachée à introduire la méthode HACCP dans plusieurs pays d'Asie (Pakistan, Thaïlande, Malaisie) et s'emploie à l'heure actuelle à dégager des ressources extra-budgétaires pour pouvoir commencer le travail dans ces pays.

Liste abrégée de publications OMS et de publications conjointes FAO/OMS concernant la sécurité des produits alimentaires, le contrôle alimentaire et les questions connexes

153. Cette liste, qui formait le document de séance III, a été communiquée à tous les participants.

Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS)

154. Les Etats Membres étant de plus en plus préoccupés par le problème de la sécurité des substances chimiques et des déchets toxiques et dangereux - dont une proportion non négligeable se retrouvera dans les aliments sous forme de résidus de pesticides et autres contaminants - l'OMS s'attache de plus en plus à développer la coopération technique en matière de sécurité des substances chimiques dans le cadre du Programme international sur la sécurité des substances chimiques dont le Siège de l'OMS assure la coordination. C'est ainsi que la région OMS du Pacifique occidental prévoit d'intensifier ses activités de collaboration dans ce domaine en organisant un atelier régional sur la sécurité des substances chimiques, au PEPAS, à Kuala Lumpur, du 24 au 28 novembre 1986. Des informations sur l'organisation, la gestion, la législation et les problèmes qui se posent au niveau des pays sont recueillies et dépouillées. Un document de base destiné à l'atelier est également en cours de rédaction. Les secteurs à retenir en priorité en vue d'une future collaboration seront recensés et le suivi nécessaire sera assuré dans les pays.

155. Le Comité a pris note de ces rapports et a estimé que les activités de la FAO et de l'OMS en matière de sécurité des denrées alimentaires et de contrôle alimentaire étaient adaptées aux besoins des pays de la Région. Examen des dispositions de normes Codex pouvant exiger un nouvel examen et un amendement

156. Le Comité était saisi du document CX/ASIA 86/6 qui contient un rapport sommaire sur les faits nouveaux concernant les propositions précédemment formulées par le Comité en vue d'amender certaines normes Codex. Un bon nombre des amendements proposés visaient à ce que certaines dispositions des normes Codex concernées - concernant des facteurs de qualité d'ordre esthétique, tels que modes de présentation, types d'emballage, lésions, défauts, etc. - soient rendues facultatives, à convenir entre l'acheteur et le vendeur. Le Comité a été également informé qu'un consultant (le Dr. D.S. Chadha) avait rédigé un document concernant le caractère trop détaillé de certaines normes Codex et la possibilité de rendre facultatives quelques parties de ces normes.

157. Le Comité a noté qu'après discussion la Commission avait conclu comme suit:

- "(i) Les normes Codex étant d'un caractère contraignant elles ne devraient pas comporter de clauses facultatives, prévoyant un accord entre acheteurs et vendeurs au sujet des critères de qualité portant sur l'aspect du produit, tels que modes de présentation, types de conditionnement, etc., car la protection du consommateur et la loyauté des pratiques du commerce des produits alimentaires ne serait pas garantie, notamment dans le cas des produits pour lesquels de tels critères sont importants.
- (ii) Les Comités intéressés devraient réexaminer périodiquement ces normes, afin d'examiner la possibilité de leur simplification par suppression ou modification de certains détails concernant les modes de présentation, les dimensions, l'uniformité des tailles et les tableaux de défauts, en ne perdant pas de vue la protection des consommateurs, les pratiques commerciales, les changements dans les techniques de transformation etc. Il appartient cependant aux pays qui souhaitent voir apporter des modifications aux normes d'en prendre l'initiative.
- (iii) A l'avenir, il pourra s'avérer nécessaire que les Comités sur les produits se concentrent sur les questions plus essentielles de composition, qualité, hygiène, additifs alimentaires et étiquetage, en tenant compte des critères applicables pour la détermination des activités prioritaires et des déclarations d'incidence économique éventuellement soumises, sans pour autant sacrifier les détails indispensables à la protection des consommateurs, eu égard à la nature des produits.
- (iv) Les Etats Membres du Codex devraient prendre sans retard les mesures nécessaires pour pouvoir notifier au Secrétariat leur acceptation sans réserve, il se peut qu'ils puissent notifier une acceptation assortie de dérogations spécifiées ou à titre objectif, ou encore qu'ils puissent faire une déclaration dite de "libre accès".
- (v) Le Comité de coordination pour l'Asie est invité à établir quelles sont les dispositions des normes Codex qui doivent faire l'objet d'un réexamen et d'amendements. Les propositions d'amendements détaillées devraient être accompagnées d'un mémoire justificatif."

158. Le Secrétariat a brièvement passé en revue les résultats de l'examen des projets d'amendement du Comité auxquels se sont livrés les comités du Codex intéressant des produits et, ultérieurement, la Commission. Le Comité a noté que quelques-uns des amendements proposés devaient être encore examinés aux prochaines sessions du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche, du Comité du Codex sur les graisses et les huiles et du Groupe mixte CEE/Codex Alimentarius d'experts de la normalisation des jus de fruits. La suite donnée à la plupart des propositions d'amendement est indiquée dans le document CX/ASIA 86/6.

159. L'une des conclusions de la Commission a été que "le Comité de coordination pour l'Asie est invité à établir quelles sont les dispositions des normes Codex qui doivent faire l'objet d'un réexamen et d'amendements. Les propositions d'amendement détaillées devraient être accompagnées d'un mémoire justificatif". Le Secrétariat a indiqué qu'en réponse à une lettre circulaire diffusée sur la question, un seul pays - la Thaïlande - a formulé des propositions d'amendement, que l'on trouvera au document CX/ASIA 86/7.

160. En ce qui concerne la proposition d'amendement concernant la concentration d'étain dans les normes Codex, la délégation de la Thaïlande n'a pas jugé qu'il était nécessaire de reprendre la discussion à ce stade, étant donné que la question de la concentration maximale d'étain a déjà été discutée au cours de la session, lorsque la décision prise par le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités, lors de sa dernière session de mars 1986, a été abordée, et compte tenu aussi du fait que la question doit être réexaminée par le JECFA (voir par. 45-48).

161. En ce qui concerne la proposition d'amendement de la norme Codex pour les ananas en conserve, proposant une distinction plus précise entre les "lamelles" et les morceaux, le Comité a noté que la délégation de la Thaïlande avait retiré cette proposition d'amendement à la session de mars 1986 du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités.

162. Le Comité a également été informé d'une autre proposition de la Thaïlande visant à modifier la norme Codex pour les ananas en conserve, qui avait été examinée à la session de mars 1986 du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CCPFV). L'amendement concerne la section 2.2.4 de la norme, relative à la texture et, plus particulièrement, la tolérance n'excédant pas plus de sept pour cent en poids en ce qui concerne "la partie axiale". La délégation de la Thaïlande avait expliqué au CCPFV qu'il existait des variétés d'ananas cultivées en Thaïlande dont la partie axiale est tendre et comestible. Avec les méthodes actuelles d'évidage, la Thaïlande peut se conformer soit à la disposition relative au poids égoutté soit à la limite concernant la partie axiale, mais pas aux deux à la fois. La Thaïlande peut certes produire des ananas en conserve qui soient conformes à la norme Codex, mais au prix de la perte d'une certaine quantité de matière première. Dans ses observations écrites, la Thaïlande proposait que la disposition relative à la proportion de partie axiale soit supprimée de la norme. Toutefois, la délégation de la Thaïlande a suggéré par la suite qu'une note en bas de page expliquant ce que l'on entend par partie axiale pourrait contribuer à la solution du problème qui se pose à elle.

163. Le CCPFV s'est finalement rallié à l'idée d'une note en bas de page définissant la "partie axiale" comme "la partie centrale dure et fibreuse du fruit". On a également fait observer lors de la session du CCPFV qu'il serait très souhaitable de se mettre d'accord sur une définition de "la partie axiale" du point de vue de l'application de la norme. Le CCPFV a demandé à la Commission d'accepter la note lors de sa prochaine session (1987).

164. En ce qui concerne cette décision du CCPFV, la délégation de la Malaisie à la présente session a estimé qu'il serait difficile d'établir une distinction entre la partie centrale tendre et la chair du fruit si on ne peut pas les distinguer l'une de l'autre. La délégation de l'Indonésie a estimé qu'il faudrait une méthode pour vérifier la conformité avec la disposition relative à la partie axiale, comme présentée à la Commission. En ce qui concerne les normes pour les fruits et les légumes traités en général, la délégation de l'Indonésie a estimé qu'il pourrait être souhaitable de prévoir des définitions plus larges pour les produits.

165. L'observateur de l'International Life Science Institute (ILSI) a fait valoir que les normes devraient tenir davantage compte des technologies disponibles dans les pays en développement. Il a également estimé qu'il faudrait que les milieux industriels soient davantage associés aux travaux du Codex. Le Secrétariat a indiqué que les normes reflétaient l'accord réalisé au sein du CCPFV à l'égard des produits entrant effectivement dans le commerce international et que la procédure d'élaboration des normes du Codex offrait à chaque pays, qu'il soit développé ou en voie de développement, de nombreuses occasions de faire valoir son point de vue sur les normes pendant qu'elles étaient encore

à l'état de projet. Le Secrétariat a ajouté qu'il y avait en réalité une participation considérable des milieux industriels à l'action du Codex et qu'il faudrait que les comités nationaux du Codex prévoient une participation des milieux industriels à leurs travaux.

166. Sur proposition de la délégation des Philippines, le Comité a tenu à féliciter le Dr Chadha du travail qu'il a accompli pour exposer à la Commission le problème de savoir si certaines normes Codex ne sont pas trop détaillées et s'il ne serait pas possible de rendre facultatives certaines parties de ces normes. Le Comité a relevé que les points de vue exprimés par le Dr Chadha dans l'exposé qu'il a présenté devant la 16ème session de la CCA différaient de ceux qu'il avait défendus en qualité de délégué de l'Inde lors d'une précédente session du Comité.

167. Le Comité a fait observer qu'un pays avait toujours la latitude de proposer des amendements à une norme Codex. La procédure à suivre est indiquée dans le Manuel de Procédure de la Commission.

#### LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LA PROMOTION DES SOINS DE SANTE PRIMAIRES (SSP)

168. En présentant le document ALINORM 85/39, le Secrétariat a fait remarquer que lors de sa 16ème session, en 1985, la Commission s'était déjà saisie de ce document au titre de son point de l'ordre du jour consacré à l'orientation future de ses travaux (voir ALINORM 85/47, par. 114-122). La Commission avait demandé aux comités de coordination de remettre en discussion lors des prochaines sessions les possibilités d'intégration de la sécurité des denrées alimentaires dans le système de soins de santé primaires au niveau national, et notamment les diverses propositions figurant dans le document analysé. Ces propositions portaient entre autres sur:

- i) l'utilisation des codes d'usages en matière d'hygiène comme matériel didactique supplémentaire dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires pour la formation des agents de santé communautaires, des vulgarisateurs agricoles, des spécialistes en économie ménagère, des nutritionnistes et autres personnels travaillant auprès de la collectivité et ayant besoin de connaître les principes de base de la sécurité des denrées alimentaires;
- ii) la traduction de certaines parties au moins du Codex Alimentarius dans les langues nationales de manière à ce que les textes du Codex puissent être utilisés par les collectivités et des petites entreprises;
- iii) la nécessité pour le Secrétariat de faire paraître des informations appropriées sur la CCA et d'informer périodiquement les organes directeurs de la FAO et de l'OMS sur les activités de la Commission qui sont complémentaires des objectifs de la Santé pour tous d'ici l'an 2000 et de l'Agriculture à l'horizon 2000 afin qu'ils puissent mieux relayer l'action de la Commission;
- iv) l'intérêt qu'il y aurait à inviter une plus large gamme d'organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales ou régionales à assister aux sessions du Comité;
- v) la nécessité d'envisager la possibilité de faire figurer à titre permanent à l'ordre du jour des comités de coordination un point consacré à l'observation des politiques, programmes, services et établissements nationaux liés au contrôle et à la sécurité des denrées alimentaires afin de stimuler à l'échelon national des mesures débouchant sur un renforcement des activités de coopération technique en matière de contrôle et de sécurité des denrées alimentaires entre les Etats Membres et entre ces derniers et la FAO et l'OMS.

169. Au cours de la discussion, les points de vue suivants ont été évoqués. Dans les pays de tous les participants, les SSP ont été adoptés et sont en cours de développement afin de pallier les inégalités et les insuffisances des actuels systèmes nationaux de soins de santé. La sécurité des denrées alimentaires est considérée comme un élément important des SSP. Toutefois, en partie faute d'une prise de conscience suffisante des graves conséquences sanitaires et économiques de la contamination des denrées alimentaires, l'intégration dans le système des SSP n'a encore été que partiellement mise en oeuvre. En outre, les programmes verticaux de lutte contre la maladie absorbent une large part du budget de la santé, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile de consacrer à la sécurité des denrées alimentaires les efforts prioritaires qui s'imposent d'urgence.

170. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire que la sécurité des denrées alimentaires ait sa place dans les enseignements primaire et secondaire. En matière d'éducation, les associations de consommateurs auront aussi un important rôle à jouer, leur action devant accompagner et compléter celle des pouvoirs publics. De même, la décentralisation et la coordination intersectorielle ont été reconnues comme de très importants préalables à une meilleure mise en oeuvre du programme de sécurité des denrées alimentaires.

171. En conclusion, le Comité a pris acte des propositions figurant dans le document dont il était saisi et a estimé qu'elles devaient déboucher sur des mesures concrètes. L'observateur de l'Australie, tout en approuvant la teneur générale du document, a fait valoir que ces activités ne devaient pas déborder le cadre des problèmes de normes, ni faire double emploi avec les activités relevant de la responsabilité directe des institutions des Nations Unies. En ce qui concerne les propositions relatives aux mesures à prendre par la FAO et l'OMS (établissement d'une documentation sur la Commission du Codex Alimentarius; rapports aux organes directeurs de la FAO et de l'OMS sur l'action de la Commission), le Comité a été informé que le Secrétariat avait déjà pris des mesures dans ce sens.

172. En ce qui concerne la proposition visant à inviter un éventail plus large d'organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales ou régionales aux sessions du Comité, on a suggéré d'encourager à l'avenir la participation d'institutions d'aide bilatérale ainsi que celle du PNUD.

173. La proposition concernant la possibilité d'envisager de faire figurer régulièrement à l'ordre du jour des comités de coordination un point consacré à la surveillance est traitée aux paragraphes 174 à 176 du présent rapport.

Examen permanent des politiques, programmes, institutions et services nationaux touchant à la sécurité et au contrôle des denrées alimentaires dans le but d'encourager les pays à prendre des mesures pouvant accroître la CTPD

174. En présentant le document CX/ASIA 86/8, le Secrétariat s'est référé au document "La Commission du Codex Alimentarius et la promotion des soins de santé primaires" (ALINORM 85/39; voir aussi le présent rapport, par. 168 à 173) dans lequel il est proposé, dans l'intérêt de la sécurité des denrées alimentaires et de la santé publique, que les comités de coordination régionaux étendent leurs activités de surveillance aux politiques, programmes, institutions et services nationaux liés à la sécurité et au contrôle des denrées alimentaires. Cela pourrait contribuer à stimuler à l'échelon national des mesures pouvant déboucher sur un renforcement des activités de coopération technique en matière de sécurité des denrées alimentaires entre les Etats Membres et entre ces derniers et la FAO et l'OMS. Pour faciliter cette surveillance, la FAO et

l'OMS ont élaboré des principes directeurs pour l'évaluation des programmes visant à garantir la sécurité des denrées alimentaires (WHO/EHE/FOS 86.1; FAO/ESN/MISC 86/1) qui contiennent, entre autres, une liste d'indicateurs à utiliser pour cette surveillance qui a été communiquée au Comité. Au cours de sa 16ème session, en 1985, la Commission a invité les comités de coordination à envisager la possibilité d'inscrire à titre permanent à leur ordre du jour un point consacré à la surveillance des Programmes nationaux de contrôle et de sécurité des denrées alimentaires. Le Comité a alors été invité à:

- i) envisager, sur la base de l'information et de l'expérience dont disposent les Etats Membres sur leurs systèmes/activités actuels de surveillance et d'évaluation les moyens qui pourraient permettre de renforcer ces activités au niveau national;
- ii) déterminer le rôle que le Comité de coordination pour l'Asie pourrait jouer pour stimuler cette action et suivre les progrès réalisés;
- iii) proposer, le cas échéant, des améliorations à apporter au document d'évaluation FAO/OMS pour le rendre mieux adapté aux besoins de la Région.

175. De façon à pouvoir traiter ces trois points en profondeur et en détail, le Comité s'est divisé en quatre groupes de travail d'environ 15 personnes chacun, présidés par les chefs de délégation de la Malaisie, de la Thaïlande, des Philippines et de l'Inde.

176. Les rapports des groupes de travail, qui contenaient - entre autres - de nombreux commentaires et propositions utiles et détaillés en vue de l'amélioration du document FAO/OMS sur l'évaluation ont été mis à la disposition du Comité (Document de séance VI). En résumé, les groupes de travail étaient parvenus aux conclusions suivantes:

- i) surveillance et évaluation sont considérées comme d'utiles instruments de renforcement des programmes de sécurité et de contrôle des denrées alimentaires dans les Etats Membres;
- ii) le Comité de coordination pour l'Asie peut et doit jouer un rôle de catalyseur dans ce domaine;
- iii) plusieurs délégations ont estimé que le moment n'était pas encore venu de débattre des résultats des systèmes/activités nationaux de surveillance et d'évaluation au sein d'un comité intergouvernemental tel que le Comité de coordination pour l'Asie. Au lieu de cela, il a été convenu que tous les Etats Membres de la Région de l'Asie prépareraient en vue de la prochaine (6ème) session du Comité un document rendant compte des mesures prises par les gouvernements, et éventuellement, les ONG, pour faire droit à la Résolution sur la sécurité des denrées alimentaires, adoptée par le Comité à sa 4ème session en 1984 (ALINORM 85/15, Annexe V). Cela aurait l'avantage de permettre aux pays de répondre comme ils l'entendent, sans être obligés de suivre un modèle-type de rapport. La délégation des Philippines, appuyée par l'observateur de l'Australie, a indiqué qu'elle craignait que les propositions dont était saisi le Comité n'excèdent pas les attributions normales du Comité. Ces délégations ont également fait part de l'appréhension que leur inspirait la préparation de ce document, compte tenu de la charge de travail qu'elle pourrait imposer aux différents pays;

- iv) outre les observations sur le document FAO/OMS sur l'évaluation déjà formulées au cours des séances des quatre groupes de travail, certaines délégations ont estimé qu'il fallait que ce document fasse l'objet d'une discussion approfondie au niveau national en présence des représentants de divers ministères et des ONG. Il a par conséquent été convenu que l'on enverrait des observations supplémentaires au Secrétariat et que celles-ci devraient parvenir à l'OMS, à Genève, à la fin de 1986 au plus tard. A son tour, le Secrétariat se servira de ces observations, et de celles émanant des comités de coordination de l'Afrique, de l'Europe et d'Amérique latine, pour revoir l'actuelle édition provisoire des principes directeurs FAO/OMS pour l'évaluation des programmes visant à garantir la sécurité des denrées alimentaires. L'édition définitive devrait paraître en 1987.

177. En ce qui concerne la résolution sur la sécurité des denrées alimentaires dont il est question au paragraphe 176 iii) ci-dessus, le Comité a noté qu'une circulaire (CL 1986/19) avait déjà été envoyée pour inviter les pays à réagir à cette résolution. Au cours de la présente session, la délégation de la République de Corée a communiqué au Secrétariat un rapport de situation sur les mesures prises dans ce pays. On est convenu que cette question devrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité.

Rapport de consultant sur la situation actuelle et les capacités de certains pays de la Région d'Asie en ce qui concerne la fabrication de préparations pour nourrissons et d'aliments de sevrage

178. Le Comité était saisi du document CX/ASIA 86/9. Le Comité a rappelé ses discussions de la 4<sup>ème</sup> session sur les problèmes posés par l'acceptation de la Norme Codex pour les préparations pour nourrissons qui avaient permis de constater que ce sont surtout les problèmes techno-économiques qui se posent aux pays de la région qui les empêchent d'accepter la Norme.

Aussi, le Comité avait-il suggéré que, dans un premier temps, on recrute un consultant qui serait chargé de se rendre dans un certain nombre de pays de la région pour y étudier la situation et les capacités de ces pays en matière de fabrication de préparations pour nourrissons et d'aliments de sevrage.

179. Un consultant a été engagé et s'est rendu dans cinq pays de la région: l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. Le rapport du consultant forme l'Annexe I du document CX/ASIA 86/9.

180. Le Secrétariat a présenté le rapport du consultant sur la situation présente et les capacités des pays visités dans la Région de l'Asie en ce qui concerne la fabrication des préparations pour nourrissons et des aliments de sevrage et a appelé l'attention du Comité sur les conclusions du consultant, telles qu'énoncées ci-après:

- a) La Norme Codex pour les préparations pour nourrissons étant une norme qui fixe un minimum nutritionnel pour le nourrisson, la fabrication d'un produit ayant un contenu nutritif inférieur à la Norme Codex serait des plus fâcheuses dans la mesure où la nutrition du nourrisson en cours de croissance en souffrirait et où cela aggraverait le problème de la malnutrition et de la morbidité infantile.

- b) La mise au point d'aliments pour nourrissons de fabrication locale à base de lait reste souvent possible et tout accroissement de la production laitière devrait accorder la priorité à la fabrication de lait pour les nourrissons.
- c) L'allaitement au sein n'en doit pas moins demeurer la règle dans toute la mesure du possible, mais compte tenu de l'état nutritionnel des mères dans ces régions, il est souvent nécessaire de donner une alimentation d'appoint à l'enfant à partir du 4ème mois.
- d) L'expérience des pays visités a montré qu'il est possible de fabriquer des aliments d'appoint à partir de produits d'origine végétale (arachides, soja, lentilles, mil, pois, riz et haricots) produits localement.
- e) La mise au point de produits obtenus par extrusion et l'amélioration des conditions de mise sur le marché seraient de nature à encourager l'investissement et donc à garantir de meilleures conditions de fabrication. La diversité des formules est souhaitable, à la fois pour satisfaire les goûts du consommateur et pour élargir la gamme des matières premières susceptibles d'être utilisées. La diversité des produits végétaux (voir d) ci-dessus) utilisés permettrait d'être sûr de toujours disposer de matières premières, malgré les difficultés climatiques.

181. Les délégations de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la République de Corée et de la Thaïlande, ainsi que l'observateur de l'IOCU, ont pris part à la discussion qui a suivi, consacrée au rapport du consultant. On a estimé d'une manière générale que le rapport contenait plusieurs inexactitudes et qu'il n'y était pas suffisamment tenu compte de la nécessité de faire des suggestions en vue de la mise au point d'une préparation pour nourrissons et d'autres aliments qui feraient appel à des matières premières locales, et qui, tout en étant conformes aux normes Codex, resteraient à la portée des catégories défavorisées des populations de la Région.

182. En plus de cette remarque principale, les observations suivantes ont été formulées par différents intervenants:

- a) l'étude du consultant n'est pas une étude en profondeur. Le rapport n'est pas suffisamment complet, peut-être parce que le consultant n'a fait que des séjours assez brefs dans les différents pays qu'il a visités. Dans certains cas, le consultant ne s'est pas rendu dans des établissements importants où l'on s'emploie activement à mettre au point des préparations pour nourrissons et des aliments de sevrage. Les données figurant dans le rapport semblent reposer trop souvent sur des communications verbales, pas toujours empreintes de l'exactitude souhaitable.
- b) le rapport contient plusieurs inexactitudes. En voici quelques exemples:
  - i) la proportion des mères qui utilisent des substituts du lait maternel en Inde est d'environ 1%, et non pas 3% (page 4, 4ème ligne);
  - ii) les croisements avec des bufflesses pour accroître la productivité (page 5, 23ème ligne) ne sont pas possibles;
  - iii) la quantité de lait disponible par habitant est de 140 ml, et non pas de 60 ml (page 5, 24ème ligne);

- iv) en Malaisie, l'âge recommandé pour le sevrage est quatre mois, et non pas deux mois (page 23, 18ème ligne);
- v) aux Philippines, le Code OMS de commercialisation des substituts du lait maternel n'a pas été approuvé en raison de la clause de pénalité. Le Code a été approuvé en principe par les milieux industriels concernés (cf. page 27, 24ème ligne);
- c) Le rapport n'a pas suffisamment fait le départ entre deux nécessités très différentes, la production d'aliments pour nourrissons d'une part et les aliments d'appoint à base de denrées locales d'autre part;
- d) Les gouvernements prennent de nombreuses mesures pour promouvoir l'allaitement maternel, telles que l'adoption du Code OMS de commercialisation des substituts du lait maternel. Le rapport ne dit rien des mesures prises par les gouvernements pour restreindre ou interdire la vente des substituts du lait maternel afin de sauvegarder l'allaitement au sein. Toutefois, le Comité a noté que l'examen de cette question ne figurait pas dans la description de la mission du consultant.

183. Compte tenu de ce qui précède, le Comité n'a pas cru pouvoir approuver le rapport. Il a été convenu que tous les pays de la région et toutes les organisations internationales concernées feraient parvenir leurs observations sur le rapport au Secrétariat qui remettrait la question à l'étude, en fonction de ces observations.

#### Activités concernant les pesticides et leurs résidus dans les aliments

184. Le Comité était saisi des documents de séance I et II contenant le projet de rapport et un résumé de la deuxième session du Groupe de pays en développement d'Asie concernant les problèmes de résidus de pesticides, organisée à Chiang Mai (Thaïlande), du 2 au 5 avril 1986. Le Comité disposait également d'un rapport de situation sur le contrôle des résidus de pesticides dans les aliments en Indonésie (Document de séance N° V).

185. Le Comité a été informé que le Groupe avait débattu des questions suivantes:

- i) commerce des aliments contenant des quantités excessives de résidus de pesticides;
- ii) identification des résidus de pesticides dans les aliments exportés;
- iii) nécessité de disposer de données sur les résidus de pesticides à partir de bonnes pratiques agricoles (BPA) dans les pays en développement;
- iv) estimation de l'ingestion des résidus de pesticides présents dans les aliments;
- v) le Code international de conduite sur la distribution et l'emploi des pesticides;
- vi) méthodes simplifiées d'analyse pour les résidus de pesticides;
- vii) troisième questionnaire sur les équipements et le personnel de laboratoire;
- viii) création d'un centre de formation et d'un laboratoire régionaux pour les pesticides, et

ix) acceptation des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides.

Le Groupe a formulé un certain nombre de recommandations visant à rendre les pays mieux à même de résoudre leurs problèmes de résidus de pesticides. Le rapport succinct et les recommandations forment l'Annexe III du présent rapport.

186. La délégation de l'Inde a fait connaître qu'elle n'était pas d'accord avec les conclusions du Groupe concernant l'identification des résidus de pesticides dans les aliments exportés. La délégation a ajouté que la question devrait être débattue par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, sur la base du document (LIM 2) soumis par elle à la 16<sup>ème</sup> session de la Commission. La délégation s'est référée au Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires qui recommande que les pays qui exportent des denrées alimentaires s'assurent qu'elles sont conformes aux limites légales fixées par le pays importateur en matière de résidus de pesticides. La délégation de l'Inde a également fait savoir que la proposition de l'Inde, qui est de nature à aider les pays importateurs, ne concerne que les documents d'expédition qui accompagnent les conteneurs en vrac et ne vise pas les produits directement offerts au consommateur. Pour la délégation de l'Inde, si le pays importateur ne disposait pas de l'information sur la teneur et la nature des résidus de pesticides présents dans les denrées alimentaires exportées, le principe même de l'acceptation des LMR du Codex perdrait toute signification. La position de la délégation de l'Inde a été appuyée par l'observateur de l'IOCU. En revanche, la délégation de l'Indonésie s'est rangée à l'avis du Groupe sur ce sujet.

187. En ce qui concerne l'estimation de l'ingestion de résidus de pesticides, la délégation de l'Indonésie a souligné la nécessité de disposer de directives sur les méthodes d'estimation.

188. Le Comité s'est félicité de l'élaboration par la FAO du Code international de conduite sur la distribution et l'emploi des pesticides. L'observateur de l'IOCU a offert l'assistance de son organisation pour suivre la mise en oeuvre du Code. Le Comité a noté que le Code avait pour objectifs de fixer les responsabilités et d'établir des normes de conduite facultatives à l'intention de tous les organismes publics ou privés dont l'action intéresse directement ou indirectement la distribution et l'emploi des pesticides, notamment lorsqu'il n'existe pas de réglementation nationale en la matière ou qu'elle n'est pas adaptée.

189. Le Comité a été informé que le Code contenait 12 articles, comme ci-après:

- Article 1: Objectifs du Code
- Article 2: Définitions
- Article 3: Organisation du secteur des pesticides
- Article 4: Expérimentation des pesticides
- Article 5: Réduction des dangers pour la santé
- Article 6: Exigences réglementaires et techniques
- Article 7: Accessibilité et utilisation
- Article 8: Distribution et vente
- Article 9: Echange d'informations
- Article 10: Etiquetage, conditionnement, stockage et élimination
- Article 11: Publicité
- Article 12: Application du Code et contrôle de son observation

On peut se procurer des exemplaires du Code auprès de la Division FAO de la production végétale et de la protection des plantes, FAO, 00100 Rome (Italie).

190. Les délégations de la Malaisie et de l'Indonésie appuient les activités du CCPR en matière de normalisation de méthodes simplifiées d'analyse des résidus de pesticides destinées aux pays en développement. Le développement de ces méthodes serait de nature à faciliter la surveillance des pesticides.

191. En réponse à une question de la délégation des Philippines sur les mesures à prendre pour empêcher que les récipients ayant contenu des pesticides ne soient utilisés pour le stockage ou le transport des denrées alimentaires, le Secrétariat a appelé l'attention du Comité sur la disposition qui figure à la section 10.4 du Code international de conduite sur la distribution et l'emploi des pesticides.

#### Candidature du Coordonnateur

192. La délégation de la Malaisie, appuyée par la délégation des Philippines, a proposé que le Professeur F.G. Winarno (Indonésie), Président de l'actuelle session du Comité soit désigné comme candidat à la nomination au poste de Coordonnateur du Codex pour l'Asie par la dix-septième session de la Commission du Codex Alimentarius (Rome, Juillet 1987). La proposition a été approuvée à l'unanimité par le Comité. Le Dr Winarno a fait savoir qu'il acceptait, sous réserve de l'accord de son gouvernement.

#### Autres questions (y compris de nouveaux travaux de normalisation proposés par les délégations)

193. Néant.

#### Date et lieu de la prochaine session

194. Le Comité a été informé que sa prochaine session se tiendrait en Indonésie à une date pouvant convenir au gouvernement hôte, durant le second semestre de 1988, sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius.

#### Motion de remerciements au Gouvernement indonésien

195. Le Comité a tenu à exprimer au Gouvernement indonésien ses sincères remerciements pour avoir généreusement accueilli les travaux de la session. Il a également voulu qu'il soit pris acte de sa gratitude pour l'excellente organisation de la session et la généreuse hospitalité accordée aux délégués durant les travaux de la session.

#### Déclaration de la délégation de la République populaire de Chine

196. La délégation de la République populaire de Chine n'a pas pu parvenir à temps à la session pour participer aux délibérations du Comité sur un certain nombre de points de l'ordre du jour. En conséquence, la délégation a publié une déclaration indiquant sa position sur différentes questions abordées au cours de la session. Cette déclaration forme l'Annexe IV du rapport.

#### Remerciements au Président

197. Le Comité a remercié le Président, le Professeur F.G. Winarno, d'avoir aussi habilement conduit les débats de la session, tout en se réjouissant qu'il puisse présider les travaux de la prochaine session du Comité de coordination pour l'Asie, qui se tiendra en Indonésie en 1988.

LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRMAN  
PRESIDENT  
PRESIDENTE

Professor Dr. F.G. Winarno  
Adviser to the Junior Minister of Food Crops  
Department of Agriculture  
P.O. Box 61  
Bogor  
Indonesia

CHINA  
LA CHINE  
CHINA

XUEGUI KAN, M.D., M.Sc.  
Deputy Director  
Bureau of Hygiene & Epidemic  
Prevention  
Ministry of Public Health  
Beijing 440531  
People's Republic of China

LUO XUEYUN  
Deputy Director  
Institute of Food Control  
and Inspection  
Ministry of Public Health  
29 Nan Wei Road  
Beijing 338761  
People's Republic of China

XU GUANG-HUA  
Chief Agronomist  
Science and Technology Department  
Ministry of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fishery  
Beijing 463061 Ext. 252  
People's Republic of China

CHINA  
LA CHINE  
CHINA (CONT.)

ZHOU KAIZHONG  
Technical Officer  
Science & Technology Department  
Ministry of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fishery  
Beijing 463061 - 243  
People's Republic of China

INDIA  
INDE  
INDIA

Dr. N.R. Bhasim  
Director  
Ministry of Commerce  
Gouvernment of India  
Udhyog Bhavan  
New Delhi

Mr. J.C. Jaisani  
Assistant Director General  
Directorate General of Health Service  
Ministry of Health and Family Welfare  
Government of India  
Nirman Bhavan  
New Delhi

INDONESIA  
INDONESIE  
INDONESIA

Dr. Midian Sirait  
Director General of Drug and  
Food control  
Ministry of Health  
Jl. Percetakan Negara 23  
Jakarta

Dr. Sadji Partoatmodjo  
Chairman of Pesticide Committee  
Ministry of Agriculture  
Jl. AUP Pasarminggu Jakarta

Dr. Faisal Kasryno  
Director  
Centre for Agro Economic Research  
Ministry of Agriculture  
Jl. A. Yani 70  
Bogor

Dr. Soemanto Imam Khasani  
National Institute for Chemistry - LIPI  
Jl. Cisitu  
Sangkuriang  
Bandung

Mr. Kadir Bahrudin  
Directorate General of Multivarious  
Industries  
Ministry of Industry  
Jl. Gatot Subroto 51 - 52  
Jakarta Selatan

Dr. Hermana  
Research Scientist  
Nutrition Research and Development  
Centre  
Ministry of Health  
Komplek Gizi  
Jl. Dr. Sumeru  
Bogor 16112

INDONESIA  
INDONESIE  
INDONESIA (CONT.)

Mr. Soedjasmiran Prodjodihardjo  
Director of Livestock Industry  
and Smallholder Development  
Directorate General of Livestock Service  
Ministry of Agriculture  
Jl. Salemba Raya 16  
Jakarta

Mr. Mudjiono  
Director Standardization and Quality  
Control  
Ministry of Trade  
Jl. Abdul Muis 87  
Jakarta

Mr. Wisnu Katim  
Director of Food Control  
Directorate General of Drug and Food  
Control  
Ministry of Health  
Jl. Percetakan Negara 23  
Jakarta

Dr. J. Darmawan  
Technical Adviser  
Directorate for Standardization and  
Quality Control  
Ministry of Trade  
Jl. Abdul Muis 87  
Jakarta

Mrs. Atih Surjati Herman  
Institute for Research and Development  
of Agro Based Industry  
Ministry of Industry  
Jl. Ir. H. Juanda 5-9  
Bogor

Mr. Burhanuddin Lubis  
Director  
Fisheries Enterprise and Processing  
Development  
Ministry of Agriculture  
Jl. Salemba Raya 16  
Jakarta

INDONESIA  
INDONESIE  
INDONESIA (CONT.)

Dr. Zuheid Noor  
Dean  
Faculty of Agricultural Technology  
Fak. Teknologi Pertanian UGM  
Bulaksumur  
Yogyakarta

Dr. Muhilal  
Expert Researcher Nutrition Research  
and Development Centre  
Ministry of Health  
Komplek Gizi  
Jl. Dr. Sumeru  
Bogor

Dr. Wahyu Widodo  
Director of Environmental Health  
Ministry of Health  
Jl. Percetakan Negara 29  
Jakarta

Mr. Ig. Tarwotjo  
Director of Nutrition  
Ministry of Health  
Jl Percetakan Negara 23 A  
Jakarta

Mr. Sigit Sunarto Notowijoyo  
Secretary  
Standardization Commission  
Ministry of Agriculture  
Jl. Harsono R.M.  
Jakarta Selatan

Mrs. Sjamsimar Sitaba  
Head of Sub-Directorate of  
Food Legislation  
Directorate General of Drug  
and Food Control  
Ministry of Health  
Jl. Percetakan Negara 23  
Jakarta

INDONESIA  
INDONESIE  
INDONESIA (CONT.)

Mrs. Indrawati Z.A.  
Head of Sub-Directorate of  
Food Standardization  
Directorate General of Drug and  
Food Control  
Ministry of Health  
Jl. Percetakan Negara 23  
Jakarta

Dr. Adi Tagor Harahap MD, DCH, DPH  
First Secretary  
National Standing Committee  
on the Improvement of Food and  
Nutrition  
The Office of Coordinating Minister  
of People's Welfare  
Republic of Indonesia  
Jl. Merdeka Barat 3  
Jakarta

OBSERVERS (INDONESIA)

Mr. Darmawan Angka  
Head Quality Control  
P.T. Mantrust  
Jl. Jatinegara Barat  
Jakarta

Mr. Bondan Sjahrowi  
P.T. SARI HUSADA  
Jl Kusumanegara  
P.O. Box 37  
Yogyakarta

Mr. Syamsul Arifin  
P.T. SARI HUSADA  
Jl. Kusumanegara  
P.O. Box 37  
Yogyakarta

Mr. Widodo  
Scientific Regulatory Affairs Manager  
P.T. Coca-Cola  
P.O. Box 184  
Jakarta

OBSERVERS (INDONESIA) (CONT.)

Mr. Bambang H. Hadiwardjo  
Indonesian Institute of Sciences LIPI  
Jl. Jend. Gatot Subroto  
Jakarta

Dr. Ronald B. Erlan  
Manager  
Infant and Dietetic Products  
P.T. Food Specialities  
Teromolpos 5  
Jakarta 10002

Mrs. Tini Hadad  
Board of Yayasan Lembaga Konsumen  
Yayasan Lembaga Konsumen Indonesia  
Jl. Ciasem 2  
Jakarta 10330

Mr. Sulasmono  
Balai Pemeriksaan Obat &  
Makanan DIY  
Jl. Tompeyan - Tegalorejo  
Yogyakarta

JAPAN

JAPON

JAPON

Toshiro Takehara  
Science and Technology Agency  
of the Government of Japan  
Kasumigaseki 2-2-1  
Chiyoda-ku  
Tokyo

Mr. Toshio Norizuki  
Tokyo Agricultural and  
Forestry Products  
Inspection Institute  
Ministry of Agriculture,  
Forestry & Fisheries  
4-4-7 Konan Minato-ku  
Tokyo

JAPAN (CONT.)

Mr. Tsuneo Inokuchi  
Technical Advisor  
Japan Food Hygiene Association  
Kyobashi 1-5-8  
Chuo-ku  
Tokyo

KOREA (REPUBLIC OF)

COREE (REPUBLIQUE DE)

COREA (REPUBLICA DE)

Mr. Suck-Woo Shin  
Director  
Food Affairs Division  
Ministry of Health and Social Affairs  
1 Chungjangdong, Kwachon City  
Kyuggi Province

Dr. Kim, Il-Hwan  
Adviser and Committeeman  
FAO/WHO Codex Committee of Food  
Standard of Republic of Korea  
Seo-Do Chemical Co. Ltd.  
Rm. No. 401, Won-il Bldg.  
San 127-1 Seocho-Dong, Kangnam-ku  
Seoul - Korea

OBSERVERS (KOREA, REPUBLIC OF)

Mr. Hwang Z. Nam  
Korea University Graduate School  
Dept. of Food Technology  
480 A 10-211 Wo/Kye-dong  
Dobong-ku  
Seoul - Korea

KUWAIT

LE KOWEIT

KUWAIT

Mr. Ali A.S. Alfaras  
Deputy Food Director  
Kuwait-Municipality Food Control  
P.O. Box 10 Safat

MALAYSIA  
LA MALAISIE  
MALASIA

Mrs. Rozanah Abdullah  
Head, Standards Development Unit  
Standards and Industrial Research  
Institute of Malaysia  
P.O. Box 35 Shah Alam  
Selangor

Dr. Harrison Aziz  
Assistant Director of Health  
Ministry of Health  
Food Quality Control Unit  
Block E. Govt. Complex  
Jl. Dungun, Kuala Lumpur

Mrs. Asiah M. Zain  
Lecturer  
Faculty of Food Science  
and Technology  
Universiti Pertanian Malaysia (UPM)  
43400 Serdang Selangor

Mrs. Zahara Merican  
Deputy Director  
Food Technology Division  
Malaysian Agricultural Research and  
Development Institute (MARDI)  
P.O. Box 12301  
General Post Office  
Kuala Lumpur

Mr. Mohd. Yusuf Bin Haji Ikhsan  
Health Inspector  
City Hall Health Dept.  
Jalan Pekeliling Lama  
50400 Kuala Lumpur

Mrs. Nor'Aini Sudin  
Senior Research Officer  
PORIM  
P.O. Box 10620  
Kuala Lumpur

MALAYSIA  
LA MALAISIE  
MALASIA (CONT.)

Mr. Mohd Salleh bin Mohd Kassim  
Kementerian Persusahaan Utama  
Ps. 12184 Postcode 50770  
Kuala Lumpur

Mr. Wee Kong Heng  
Health Inspector  
City Hall Dept.  
Jalan Pekeliling Lama  
50400 Kuala Lumpur

PHILIPPINES  
PHILIPPINES  
FILIPINAS

Mrs. Catalina C. Sanchez  
Director  
Bureau of Food and Drugs  
Ministry of Health  
San Lazaro Cpd. R. Ave  
Manila

Mr. Lim Vincente  
President  
Philippine Chamber of Food  
Manufacturers  
c/o Philippine Packing Corp.  
P.O. Box 1833  
Manila

Dr. Eduardo Magtoto  
Director  
Philippine Association of Food  
Technologists  
Makati Central P.O. Box 841  
Metro Manila

THAILAND  
THAILANDE  
TAILANDIA

Mr. Ying Yong Srithong  
Deputy Secretary-General  
Thai Industrial Standards Institute  
Bangkok 10400

THAILAND  
THAILANDE  
TAILANDIA (CONT.)

Mr. Theera Satasuk  
Assistant Secretary-General  
Food and Drug Administration  
Ministry of Public Health  
Bangkok 10200

Mrs. Marisa Hotrabhavananda  
Director  
Office of National Codex Alimentarius  
Committee  
Thai Industrial Standards Institute  
Bangkok 10400

Mrs. Narumol Gomolsevin  
Food and Drug Administration  
Ministry of Public Health  
Bangkok 10200

Mrs. Marasee Surakul  
Assistant Secretary-General  
Office of the National FAO Committee  
of Thailand  
Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Bangkok 10200

Mr. Suvat Chirapant  
Economic Officer  
Royal Thai Embassy  
Jl. Imam Bonjol 74  
Jakarta

OBSERVER COUNTRIES  
PAYS OBSERVATEURS  
PAISES OBSERVADORES

AUSTRALIA  
AUSTRALIE  
AUSTRALIA

Mr. Barry A. Schick  
Senior Assistant Director  
Export Inspection Service  
Department of Primary Industry  
Canberra 2600

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

INTERNATIONAL GLUTAMATE TECHNICAL  
COMMITTEE (IGTC)

Dr. Sunarto Prawirosujanto  
International Glutamate Technical  
Committee  
Jl. Mangga Besar Raya 38 BJ  
Jakarta

Dr. Yoshi-hisa Sugita  
Chief Executive Officer  
International Glutamate Technical  
Committee

Kyobashi 1-5-8  
Chuo-ku  
Tokyo

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF  
CONSUMERS UNIONS (IOCU)

Mrs. Annelies Allain  
IOCU Regional Office for Asia  
and the Pacific  
P.O. Box 1045  
10830 Penang  
Malaysia

Mrs. Rengam Sarojini  
Research Officer  
International Organization of  
Consumers Unions  
P.O. Box 1045  
10830 Penang  
Malaysia

INTERNATIONAL LIFE SCIENCES INSTITUTE

Dr. O. S. Pascual  
International Life Sciences Institute  
G.P.O. Box 916  
Hongkong BCC

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)  
ORGANIZACION MUNDIAL DE LA SALUD (OMS)

Dr. M. Santhianathan  
WHO Programme Coordinator  
Representative to Indonesia  
Jl. Thamrin 14  
P.O. Box 302  
Jakarta

Dr. Uton Muchtar Rafei  
Director  
Health Protection and Promotion  
WHO Regional Office for South-East Asia  
1.P. Estate, M.G. Road  
New Delhi 110002  
India

Mr. Samnuek Unakul  
Director  
WHO Western Pacific Regional Centre  
for Promotion of Environmental  
Planning and Applied Studies (PEPAS)  
P.O. Box 12550  
50782 Kuala Lumpur Malaysia

Mr. Taoufik Zeribi  
Regional Adviser  
Environmental Health  
WHO Regional Office for Eastern  
Mediterranean Region  
P.O. Box 1517  
Alexandria, Egypt

Mr. E. Pancaroglu  
WHO Senior Sanitary Engineer  
Jl. Thamrin 14  
P.O. Box 302  
Jakarta

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT  
SECRETARIAT DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS  
SECRETARIA DEL PROGRAMA CONJUNTO FAO/OMS

Mr. H.J. McNally  
Senior Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
FAO - Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy

Mr. R.J. Dawson  
Senior Officer  
Food Quality and Consumer Protection  
Group  
Food Policy and Nutrition Division  
FAO - Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy

Dr. N. Rao Maturu  
(Secretary)  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
FAO - Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy

Dr. F.K. Käferstein  
Manager  
Food Safety Unit  
World Health Organization  
CH/1211 Geneva 27  
Switzerland

ANNEXE II

DISCOURS

DE SON EXCELLENCE LE DR SUWARDJONO SURJANINGRAT  
MINISTRE DE LA SANTE DE LA  
REPUBLIQUE D'INDONESIE  
A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA CINQUIEME SESSION DU  
COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'ASIE

8 - 14 AVRIL 1986  
HOTEL GARUDA, JOGJAKARTA

Monsieur le Vice-Gouverneur de Jogjakarta,  
Messieurs les Participants,  
Mesdames, Messieurs,

C'est certainement pour moi un grand honneur que de vous souhaiter la bienvenue au nom du gouvernement à la cinquième session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie. Nous espérons sincèrement que votre bref séjour dans la ville de Jogjakarta, au riche passé historique et culturel, sera très agréable.

Depuis la création de la Commission du Codex Alimentarius en 1963, on a pu observer aux plans mondial et régional un certain nombre de progrès en ce qui concerne la nécessaire protection de la santé des consommateurs et la promotion du commerce des denrées alimentaires.

Nous avons constaté avec satisfaction que depuis la création de la Commission, on a de plus en plus pris conscience des problèmes de sécurité et de qualité des approvisionnements en vivres, notamment dans les pays en développement d'Asie.

C'est également avec grand plaisir que nous observons que le nombre des membres de la Commission est passé d'une trentaine à 129 en l'espace de quelque 22 ans.

Nous relevons aussi que 29 pays d'Asie ont adhéré à la Commission, ce qui traduit le grand souci qu'ils ont de l'hygiène et de la sécurité des denrées alimentaires consommées sur leur territoire.

A mon humble avis, toutefois, davantage devrait être fait en vue d'améliorer les infrastructures et, ainsi, de mieux contrôler la production et la distribution des denrées alimentaires.

Mesdames, Messieurs,

D'importantes mesures ont été prises dans la Région de l'Asie pour améliorer les pratiques suivies en matière d'hygiène alimentaire et de manipulation des denrées. C'est avec grand plaisir que nous constatons qu'une législation et une réglementation alimentaires types ont été adoptées et que l'accord a pu se faire sur les méthodes destinées à améliorer les services nationaux en matière d'alimentation et la mise au point de normes régionales. Une masse d'informations sur le contrôle des denrées et les normes alimentaires est mise à la disposition de la plupart des pays en développement dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement, ou CTPD. Malgré les améliorations apportées aux normes et à la législation, les maladies d'origine alimentaire et les contaminants alimentaires continuent à augmenter, ce qui constitue une grave menace pour la santé de la population.

Nous sommes tous conscients que de nombreux décès sont causés par des aliments contaminés, sans compter les pertes que ces risques sanitaires peuvent infliger à l'industrie alimentaire et à l'économie nationale. Je suis intimement convaincu que des mesures doivent être prises pour prévenir et réduire les risques catastrophiques que représentent les maladies transmises par les aliments. Nous avons noté avec intérêt et satisfaction que la présente réunion privilégiait comme il convient le renforcement des infrastructures nationales en matière de contrôle de la production alimentaire. Etant donné l'ampleur des problèmes et compte tenu aussi de l'étendue et de la nombreuse population de la plupart des pays en développement d'Asie, il semble qu'une décentralisation des responsabilités soit le meilleur moyen de développer les infrastructures, avec un renforcement des capacités des établissements locaux, pourvu naturellement que soient fournis les directives et l'encadrement techniques nécessaires, L'un des défis auxquels il faut faire face au niveau local est celui de la pénurie de main d'oeuvre qualifiée.

Mesdames, Messieurs,

Je me félicite également que les questions qui ont trait aux résidus de pesticides et aux additifs alimentaires figurent à l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit en effet de problèmes qui doivent constamment rester au centre de nos préoccupations étant donné que ces substances nocives ne peuvent pas manquer d'avoir des effets immédiats et à long terme sur la santé de la population. Il est également encourageant d'apprendre que près de quarante pays ont désormais accepté les limites du Codex pour les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires.

La crise économique mondiale que nous traversons amène les pays de la Région de l'Asie à rechercher des solutions de rechange et l'une des possibilités qui s'offrent concerne le domaine des denrées alimentaires. Pour la plupart des pays en développement, le commerce international, et notamment les exportations alimentaires, peut devenir une précieuse source de devises. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'il convient d'exercer un rigoureux contrôle de la qualité si l'on veut respecter le Code de déontologie ou les normes alimentaires reconnues.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît évident que les améliorations à apporter à la production et aux capacités des établissements locaux pour assurer un meilleur contrôle des denrées alimentaires doivent retenir toute notre attention. C'est pourquoi nous ne devons jamais oublier que le commerce des produits alimentaires dépend avant tout de la confiance des acheteurs dans la sécurité et la qualité des denrées.

Mesdames, Messieurs,

Je saisis cette occasion pour remercier la FAO et l'OMS du soutien constant qu'elles apportent à ce programme, destiné à promouvoir la coordination en matière de normes alimentaires, la sécurité des produits et le commerce international, et pour me déclarer particulièrement reconnaissant que mon pays ait été choisi pour accueillir la cinquième session du Comité de coordination du Codex.

Je vous souhaite un plein succès pour vos travaux et un très agréable séjour à Jogjakarta. J'ai maintenant l'honneur de déclarer ouverte la cinquième session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie.

Merci.

Le Ministre de la Santé  
de la République d'Indonésie

Dr. Suwardjono Surjaningrat

### ANNEXE III

#### RESUME DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU RAPPORT DE LA SECONDE SESSION DU GROUPE DE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT D'ASIE SUR LES PROBLEMES POSES PAR LES RESIDUS DE PESTICIDES

##### INTRODUCTION

1. La deuxième session du Groupe des pays en développement d'Asie s'est tenue pour faire droit aux recommandations du Groupe de travail sur les problèmes de résidus de pesticides dans les pays en développement du CCPR. La session a été organisée par le gouvernement thaïlandais en collaboration avec la FAO et l'OMS. La réunion s'est tenue en présence de 50 participants et des observateurs de deux pays, ainsi que des représentants de huit organisations internationales et autres organisations.

2. Le présent résumé reprend un certain nombre de questions pouvant intéresser le Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Des exemplaires du projet de rapport seront remis aux participants sur leur demande.

##### COMMERCE DE DENREES ALIMENTAIRES CONTENANT DES QUANTITES EXCESSIVES DE RESIDUS DE PESTICIDES

3. Le Groupe a examiné une allégation du Comité de coordination pour l'Afrique selon laquelle des aliments contenant des résidus en quantité "excessive" sont commercialisés dans les pays en développement. La question a été examinée par le CCPR et le Secrétariat a été prié de se renseigner sur cette allégation. Après discussion, le Groupe a admis que l'on doit entendre par résidus en quantité "excessive" des denrées alimentaires contenant des résidus au-delà de la limite légale fixée par le pays importateur ou, s'il n'en existe pas, de la limite fixée par le pays exportateur ou de la LMR du Codex concernant le produit considéré. Le Groupe a admis que tenter d'obtenir des informations sur l'ampleur du commerce de ces denrées alimentaires ne sera pas chose facile. Il a également admis que faute d'une harmonisation des limites légales il est difficile de définir ce qu'on entend par résidus "excessifs".

##### IDENTIFICATION DES RESIDUS DE PESTICIDES DANS LES DENREES ALIMENTAIRES EXPORTEES

4. Le Groupe a examiné un document rédigé par l'Inde en vue de la 16<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius dans lequel ce pays proposait que les consommateurs soient informés de la présence de résidus de pesticides dans les produits alimentaires. Le document proposait également que, pour aider les autorités compétentes à analyser les résidus présents dans les denrées importées, les récipients non destinés à la vente au détail ou les documents d'expédition signalent les pesticides présents dans les denrées alimentaires et les quantités de résidus de pesticides.

5. Le Groupe a admis qu'il ne serait pas pratique d'indiquer la teneur en résidus de pesticides sur l'étiquette d'aliments préemballés. En ce qui concerne les informations que l'on pourrait faire figurer comme suggéré ci-dessus sur les conteneurs en vrac ou dans les documents d'expédition, le Groupe a reconnu que cela équivaldrait à rendre obligatoire une analyse complète de toutes les expéditions de denrées alimentaires. Le Groupe a estimé que ce genre de prescription n'était ni souhaitable ni praticable. Cependant, il a recommandé que dans les cas où l'on connaît les traitements qu'a subi une denrée alimentaire ou que l'on dispose de résultats d'analyse sur les résidus de pesticides, ces renseignements devraient être communiqués à la demande de l'importateur.

NECESSITE DE DISPOSER DE DONNEES SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES A PARTIR DES BPA DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

6. A partir de documents préparés par le Secrétariat, le Groupe a débattu de la nécessité, pour les pays en développement d'Asie, de produire leurs propres données sur les résidus dans les conditions de bonnes pratiques agricoles en recourant aux essais contrôlés sur le terrain et à d'autres études analogues. Le Groupe a admis que le fait de disposer de ces données sur les résidus rendrait la participation aux travaux du CCPR plus significative. Il en va ainsi parce que a) sur la base de données sur les résidus obtenues dans la région on pourrait élaborer au moyen du mécanisme JMPR/CCPR des limites maximales pour les résidus intéressant particulièrement les pays d'Asie, b) les LMR Codex existantes ou les projets de LMR pourraient être envisagés sur la base de données recueillies directement dans la région et c) les résultats des expériences faisant appel aux bonnes pratiques agricoles seraient de nature à renforcer la crédibilité de la région en matière de bonnes pratiques dans l'utilisation des pesticides.

7. Un certain nombre de moyens qui permettraient d'obtenir une assistance technique et financière pour procéder à des expériences destinées à recueillir des données sur les résidus ont été portés à la connaissance du Groupe. Ce dernier a admis qu'une circulaire devrait être diffusée pour définir les ensembles pesticides/cultures intéressant la région pour lesquels il conviendrait de recueillir des données sur les résidus.

ESTIMATION DE L'INGESTION DE RESIDUS DE PESTICIDES CONTENUS DANS LES ALIMENTS

8. Le Groupe disposait de plusieurs documents sur la question de l'estimation de l'ingestion des résidus de pesticides et a également entendu un rapport verbal sur les mesures prises ou envisagées au plan international.

9. Le Groupe a été informé des activités du Programme mixte FAO/OMS de surveillance de la contamination des denrées alimentaires, notamment du point de vue du problème de la détermination de l'ingestion des résidus de pesticides.

10. Le Groupe a instamment prié les gouvernements de s'intéresser et de participer aux efforts internationaux concernant l'estimation de l'ingestion de résidus de pesticides et d'entreprendre des études appropriées d'ingestion dans le régime comme moyen de protéger le consommateur.

LE CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE SUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

11. Le Groupe a noté avec satisfaction qu'en 1985 la Conférence de la FAO a confirmé ce code de conduite, ainsi que les directives techniques correspondantes élaborées par la FAO à l'égard de l'utilisation des pesticides. Le Groupe s'est déclaré fortement en faveur du Code.

12. On a noté qu'il faudra au moins une année pour étudier le Code et tirer les leçons de son application dans les différents pays d'Asie avant de pouvoir proposer d'apporter des améliorations au texte. On a estimé qu'il serait souhaitable que le Code soit traduit dans les langues nationales.

METHODES D'ANALYSE SIMPLIFIEES POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

13. Le Groupe a noté avec satisfaction que le Groupe de travail sur l'analyse du CCPR n'a pas seulement défini des méthodes "simplifiées" pour l'analyse des résidus, mais qu'il en a retenu un certain nombre qui sont susceptibles d'être utilisées par les pays en développement dans des laboratoires normalement équipés en appareillage et en réactifs.

14. Le Groupe a approuvé les critères retenus par le Groupe de travail sur l'analyse pour sélectionner les méthodes "simplifiées" et il a recommandé que cette action soit poursuivie. On a également recommandé que les pays d'Asie collaborent à l'expérimentation destinée à vérifier les performances des méthodes d'analyse de résidus pouvant les intéresser.

#### TROISIEME QUESTIONNAIRE SUR LES EQUIPEMENTS ET LE PERSONNEL DE LABORATOIRE

15. Le Groupe a noté avec satisfaction qu'un troisième questionnaire avait été publié en janvier 1986 pour obtenir des informations sur les équipements disponibles d'une part et les besoins d'assistance d'autre part (CL 1985/11-PR). Le Groupe a instamment demandé aux pays d'Asie de répondre au troisième questionnaire. Les informations reçues pourront servir à recenser les possibilités de CTPD et les besoins des différents pays en matière d'assistance technique.

#### CREATION AU NIVEAU REGIONAL D'UN CENTRE DE FORMATION SUR LES PESTICIDES ET D'UN LABORATOIRE POUR LES SERVICES

16. Le Groupe a été informé que la FAO, agissant à la recommandation du Groupe, avait défini un avant-projet pour la création d'un établissement à usage de Centre régional de formation sur les pesticides et de laboratoire à Chiang Mai. Le Groupe s'est déclaré pleinement d'accord avec les objectifs immédiats et à long terme du projet, jugés appropriés dans la mesure où ils permettront de mieux maîtriser l'utilisation des pesticides en vue d'une meilleure production vivrière, d'une meilleure qualité des denrées alimentaires et d'une meilleure protection de la santé des consommateurs. Grâce à ce centre régional, les pays d'Asie pourront s'associer plus étroitement aux activités concernant l'utilisation efficace et sans danger des pesticides ainsi que le recueil des précieuses informations sur les résidus de pesticides dont il a été question plus haut (voir les recommandations sur l'aide financière nécessaire à la mise en oeuvre du projet).

#### ACCEPTATION DES LIMITES MAXIMALES DU CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

17. Le Groupe a reçu un rapport écrit (CX/PR 86/3) sur les faits récents intervenus en ce qui concerne la promotion des acceptations des limites maximales Codex par les gouvernements. Il a également entendu un rapport verbal du Secrétariat sur les différents obstacles juridiques qui s'opposent à ce que les gouvernements acceptent les limites. Le Groupe s'est félicité de la récente publication des "Pratiques recommandées aux pays en matière de réglementation pour faciliter l'acceptation et l'utilisation des limites maximales du Codex pour les résidus de pesticides dans les aliments" et a noté avec satisfaction que la Résolution adoptée par la première réunion du Groupe avait été approuvée par la Commission et incluse dans ce document. Le Groupe a réaffirmé l'importance de la mise en oeuvre de la recommandation figurant dans la Résolution adoptée lors de la première réunion qui demandait que tous les membres de la Commission examinent les listes de produits figurant au Volume XIII du Codex Alimentarius (LMR Codex) pour déterminer ceux des produits énumérés qui sont importés. Pour entamer le processus d'harmonisation, il conviendrait d'envisager sérieusement l'acceptation des LMR Codex à l'égard des importations. En ce qui concerne l'application des LMR Codex, le Groupe a noté qu'il faudrait renforcer l'assistance technique pour que les pays en développement soient mieux à même de vérifier la conformité avec les LMR Codex.

#### RECOMMANDATIONS DU GROUPE

18. Les recommandations concernant les mesures à prendre par les pays en développement de la région, les institutions des Nations Unies, les organisations internationales, etc., figurent à l'Annexe du présent résumé.

ANNEXE

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'ASIE CONCERNANT  
LES PROBLEMES POSES PAR LES RESIDUS DE PESTICIDES 1/

Le Groupe des pays d'Asie recommande que:

1. Les gouvernements de la région d'Asie recensent leurs besoins en ce qui concerne la création ou le renforcement de laboratoires s'occupant de pesticides et de résidus de pesticides et qu'ils les fassent connaître à la FAO.
2. Les institutions des Nations Unies, les autres organisations internationales et les gouvernements fournissent, s'ils ne le font pas déjà, une assistance aux pays en développement pour leurs programmes de lutte contre les ravageurs (lutte intégrée, notamment), de manière à améliorer l'utilisation efficace et sans danger des pesticides et à restreindre la présence de résidus de pesticides dans les aliments et l'environnement.
3. La FAO s'attache à créer le Centre régional de formation sur les pesticides et le Laboratoire pour les services à Chiang Mai, Thaïlande, dans les meilleurs délais, afin que l'on puisse y assurer une formation dans toutes les disciplines intéressant les pesticides. Cela permettra d'accélérer l'étude des risques pour la santé de l'homme, le contrôle de la qualité des formulations de pesticides, l'utilisation plus sûre et plus efficace des pesticides, ainsi que la collecte dans les pays d'Asie de précieuses données sur les pesticides. Les pays de la région d'Asie, les organisations internationales et les institutions d'aide bilatérale sont instamment priés d'appuyer sans réserve ce projet.
4. Les pays en développement soient instamment priés de faire en sorte que les fonds et les devises étrangères nécessaires restent disponibles afin que les laboratoires, y compris ceux qui ont été créés au titre de l'assistance technique des Nations Unies, demeurent pleinement opérationnels.
5. Les pays d'Asie répondent au troisième questionnaire sur les équipements et le personnel de laboratoire (CL 1986/11-PR) diffusé par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides.
6. La FAO, l'OMS, le PNUE, les organisations internationales et les gouvernements fournissent les moyens nécessaires à l'organisation de réunions régionales sur les problèmes posés par les pesticides en vue d'encourager la coopération technique (CTPD) et de faciliter l'évaluation des problèmes communs dans les domaines concernant:
  - a) l'homologation des pesticides
  - b) les bonnes pratiques agricoles
  - c) la lutte intégrée contre les ravageurs
  - d) les risques
  - e) les méthodes d'analyse
  - f) la mise en oeuvre du Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides.
  - g) l'acceptation des limites maximales Codex pour les résidus
  - h) la pollution du milieu

---

1/ Le Groupe des pays en développement d'Asie (Chiang Mai, Thaïlande, 2-5 avril 1986) n'a réuni que deux pays (Thaïlande et Japon).

7. La FAO, l'OMS, le PNUD et d'autres organisations internationales, ainsi que des institutions d'aide bilatérale telles que l'USAID, le CIDA, le SIDA, DANIDA et NORAD, soient instamment priés de fournir des fonds en vue d'accroître la participation des représentants des pays en développement aux sessions du Comité du Codex sur les résidus de pesticides et aux autres sessions du Codex où sont abordées les questions de résidus de pesticides. Cela permettrait à ces pays de contribuer de façon plus effective à l'action de la Commission en général et du CCPR en particulier.
8. Les réunions régionales traitant de questions concernant le bon usage des pesticides, comme indiqué dans la Recommandation 8, se tiennent à intervalle de deux ans environ, avec l'aide financière des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales et des institutions d'aide bilatérale, de préférence en conjonction avec des sessions régionales intergouvernementales consacrées aux questions de pesticides. Ces réunions devraient également continuer à débattre des questions de réglementation relatives à l'action du Codex en matière d'harmonisation des limites maximales pour les résidus.
9. La FAO et l'OMS préparent des directives internationales pour la réduction de la teneur des denrées alimentaires en résidus de pesticides aussi bien au niveau du consommateur qu'avant que le produit n'entre dans les circuits commerciaux.
10. La FAO et l'OMS trouvent les moyens de promouvoir une meilleure compréhension des principes de la réglementation Codex de manière à favoriser l'harmonisation des limites pour les résidus de pesticides, grâce à des moyens didactiques tels que colloques ou textes illustrés.
11. Les pays d'Asie désignent un fonctionnaire auquel devraient être adressées les publications du Codex et autres textes relatifs aux pesticides.
12. Les pays d'Asie identifient les services techniques qui s'occupent de questions relatives aux pesticides et à leurs résidus, de façon à promouvoir une meilleure coopération entre les pays dans ce domaine.
13. Les pays en développement soient instamment priés d'entreprendre des études en collaboration destinées à produire des données sur les résidus à partir d'enquêtes contrôlées conduites sur le terrain selon les BPA pour les pesticides et les cultures présentant un intérêt commun dans la région, afin que ces données puissent être transmises à la JMPR pour évaluation.
14. Les pays en développement d'Asie soient pleinement conscients des activités entreprises au niveau international en matière d'estimation de l'ingestion des résidus de pesticides et participent à ces activités, et qu'ils procèdent en outre à des études appropriées d'ingestion dans le régime, pour la protection du consommateur, selon les besoins.
15. Les pays en développement d'Asie collaborent à l'expérimentation du rendement des méthodes d'analyse des résidus qui les intéressent tout particulièrement.
16. Les pays de la région fassent rapport à la prochaine session du Groupe sur leur expérience en matière de mise en œuvre du Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides.
17. Le Secrétariat étudie la possibilité d'obtenir une aide financière pour permettre au bureau du président du Comité régional de coordination pour l'Asie de couvrir les frais de reproduction et de diffusion des documents, et au Président régional de faire face aux urgences.

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Monsieur le Président,  
Messieurs les Participants,  
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, la délégation chinoise regrette que, pour un ensemble de raisons, elle ait participé avec un certain retard aux travaux de la cinquième session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie. Deuxièmement, nous tenons à saisir cette occasion pour remercier la FAO et les Bureaux régionaux de l'OMS de leur bonne volonté, ce qui nous a permis de pouvoir participer à la dernière partie de la réunion. Nous souhaitons également vous remercier, Monsieur le Président, de bien vouloir nous permettre de faire cette déclaration.

C'est pour nous un grand honneur que de participer pour la première fois à la réunion en tant que pays membre. Au nom de la délégation chinoise, je souhaite présenter brièvement quelques-unes de nos activités qui sont liées au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, ainsi que nos points de vues sur certaines des questions qui ont été abordées au cours de la réunion.

La Chine est un pays qui dispose d'un vaste territoire peuplé d'un milliard d'habitants. En réalité, le contrôle de la sécurité des denrées alimentaires consiste à protéger la santé des consommateurs et à assurer la loyauté du commerce des denrées alimentaires. Le Gouvernement s'est montré très soucieux d'améliorer la qualité des produits et de mettre au point des normes et une réglementation alimentaires.

Depuis 1981, plus de 2 000 unités ou établissements de contrôle de la sécurité des denrées alimentaires ont été créés, réorganisés ou renforcés aux niveaux national, provincial et local. En outre, les ministères des chemins de fer, du commerce et du commerce extérieur disposent de leurs propres organismes de contrôle de la sécurité des denrées alimentaires. Un réseau a été mis en place à l'échelle du pays. La loi provisoire sur l'hygiène alimentaire a été adoptée en 1982. Deux cent soixante-quinze normes nationales d'hygiène alimentaire ont été élaborées et sont entrées en vigueur. En outre, plus de 100 réglementations locales ont été publiées par les autorités provinciales. Pour élaborer ces réglementations et ces normes, il a fallu organiser 26 collectifs. Un programme de notification trimestrielle des cas d'empoisonnement alimentaire a été mis en place. Environ un million de licences d'hygiène alimentaire ont été délivrées et des examens d'hygiène sont organisés chaque année pour le personnel du secteur de l'alimentation et de la restauration. Sans compter les 28 000 personnes qui se consacrent à l'hygiène alimentaire dans les établissements ou les services de différents niveaux, nous prévoyons la création de programmes d'auto-administration et de dossiers d'hygiène conformément aux termes de la loi provisoire sur l'hygiène alimentaire. Plus de six millions d'administrateurs de la santé, d'inspecteurs de l'hygiène alimentaire, de techniciens et autres personnels chargés de la production et de la gestion des denrées alimentaires ont reçu des formations de durée variable au cours de ces dernières années. Nous avons également effectué des recherches sur les empoisonnements alimentaires par les bactéries, les mycotoxines, les espèces animales ou végétales vénéneuses, les pesticides, les additifs alimentaires, les polluants chimiques, la radioactivité des aliments et les aliments irradiés. En ce qui concerne le contrôle des substances chimiques dans les exploitations agricoles, la Chine a adopté en 1982 un Règlement portant enregistrement des pesticides pour contrôler l'emploi des produits chimiques à usage agricole.

Mesdames, Messieurs, nous avons réalisé un certain travail en comptant sur nos propres ressources et obtenu des résultats considérables. Il n'empêche que nous devons faire face à de nombreuses difficultés et à de nombreux défis. Tout d'abord, la Chine est un pays en développement et le manque de crédits est un grave problème qui ne facilite pas la participation aux travaux de la CCA et de ses organes subsidiaires. Après avoir reçu la circulaire de septembre dernier envoyée par le Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, nous nous sommes mis en contact avec le Centre international économique et technique chargé du Programme du PNUD en Chine. Voici la réponse: "Les crédits du PNUD sont épuisés et il est impossible d'affecter des ressources pour financer la participation à la réunion du Codex". C'est pourquoi nous proposons que, pour accroître la participation aux travaux de la CCA, le PNUD crée un fonds spécial destiné à aider les pays en développement à participer aux réunions internationales du Codex.

Le deuxième problème auquel nous sommes confrontés est celui d'un certain sous-développement en matière de méthodes d'analyse et d'inspection. Nous nous félicitons beaucoup des activités entreprises par la FAO, l'OMS, la Commission du Codex Alimentarius et le Comité de coordination du Codex pour l'Asie au cours de ces dernières années et nous espérons que ces activités se poursuivront, notamment en ce qui concerne la formation de spécialistes du contrôle de la sécurité des denrées alimentaires, les consultations et la mise au point de méthodes d'analyse simplifiées. L'idée de créer un centre de formation pour la région est séduisante, mais il conviendrait de préciser la qualification exigée des candidats. Selon nous, le centre devrait surtout avoir pour tâche d'assurer la formation d'un personnel ayant déjà acquis de l'expérience sur le terrain à un certain niveau. Quant à la formation élémentaire, elle pourrait être assurée par les pays membres eux-mêmes.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant faire quelques observations sur certains des points débattus au cours de la réunion.

Tout d'abord, nous estimons nous aussi que la sécurité des denrées alimentaires est une composante importante des soins de santé primaires et qu'elle devrait être intégrée au Système des SSP. Nous sommes également favorables à la création d'un nouveau Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et nous nous préparons à participer à la première session de ce Comité.

En ce qui concerne les aliments pour nourrissons et les aliments de sevrage, notre délégation estime que chaque pays devrait avoir ses propres formules et ses propres normes, en fonction de ses ressources et de ses usages en matière d'allaitement maternel.

La plupart des nourrissons chinois sont élevés au sein, et des substituts du lait maternel sont également disponibles. Il existe quatre sortes de formules pour nourrissons et trois types d'aliments de sevrage en Chine.

La Chine n'a pas encore accepté les Limites maximales Codex pour les résidus des pesticides, mais les LMR Codex ont servi de principale référence pour l'établissement de la réglementation nationale. Nous avons 68 normes en matière d'usage des pesticides dont 24 ont été établies par référence aux Limites maximales Codex pour les résidus. Nous envisageons actuellement de fixer les normes des niveaux maximums de résidus dans les aliments, mais le nécessaire n'a pas encore été fait. Nous ferons en sorte que les normes chinoises soient compatibles avec les normes Codex.

Lors de la dernière session, nous avons soulevé la question de la tolérance à l'égard des résidus de pesticides dans le lapin congelé et la viande à faible teneur en matière grasse. Selon nous, si la teneur en matière grasse de la viande est inférieure à 10 pour cent, les résidus de pesticides devraient être calculés sur la base du poids total plutôt que sur la base de la matière grasse. Lors de la 16<sup>e</sup> session de la Commission du Codex, notre délégation a renouvelé sa proposition et demandé que la prochaine session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides soit saisie de la question. Nous espérons que la question sera étudiée et que l'on parviendra à une solution.

Nous tenons également à faire connaître que nous approuvons pleinement la nomination du Coordonnateur du Codex pour l'Asie.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation chinoise se félicite du succès de la 5<sup>e</sup> session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie.

Je vous remercie.

La délégation chinoise